

L'EFFET DOMINO ?



Section
Assurances



„Non aux suppressions d'emplois !”
(P.11)

Section
Casinos et Cercles de Jeux



„Conférence nationale professionnelle...”
(P.12)

Section
Crédit



„Conférence nationale professionnelle...”
(P.18)

Section
O.S.D.D.



„Pôle Services, un Pôle...”
(P.26)



L'EFFET DOMINO ?

Au risque d'apparaître radoteur, il faut bien constater que la crise est toujours là et que nous nous y enfonçons un peu plus chaque jour.

A cela rien d'étonnant puisqu'aucune mesure réellement efficace n'a été prise. Au contraire, les plans d'austérité ne font qu'aggraver une situation passablement dégradée.

L'exemple de la Grèce est, hélas, là pour le démontrer. Comment un pays connaissant une récession de 5 % par an, aux prises avec des remboursements d'emprunts à des taux usuraires et à qui la "troïka" (Europe, FMI et BCE) impose de vendre les "bijoux de famille", peut-il réellement s'en sortir ? Cette même "troïka" qui accuse les Grecs de laxisme, alors que nous savons que la crise que nous traversons est due aux dérives des acteurs financiers et à l'absence de remise en ordre des règles.

Une crise du secteur privé qui a aggravé l'endettement des Etats appelés à la rescousse selon le vieil adage "nationalisation des pertes mais privatisation des bénéfices".

Ce terme de laxisme est maintenant prononcé pour l'ensemble des pays du sud de l'Europe : Italie, Espagne, etc.

Une façon de préparer le terrain de nouveaux plans d'austérité pour ces pays, mais aussi l'aveu que cette crise va perdurer et s'aggraver.

En effet, une fois passé ce énième G20 avec son ballet de limousines, sa mise en scène médiatique et sécuritaire, qu'en reste-t-il d'efficace ? L'abandon de 50 % de la dette grecque ? Insuffisant ! La suppression des paradis fiscaux ? Bidon !

Ce qui en ressort de réel et de pesant, c'est l'assurance de nouveaux tours de vis dans de nombreux pays européens.

La France n'en est pas exclue, comme vient de le rappeler le Président de la République en des termes choisis, mais plus directs dans ceux du Premier Ministre : le plan de rigueur le plus important depuis la fin de la deuxième guerre mondiale !

S'ensuit le déballage de vraies-fausses informations, notamment l'instauration d'une deuxième journée de solidarité vite abandonnée devant l'avancée à 2017 au lieu de 2018 de la réforme des retraites. Ouf, cela aurait pu être pire ! Belle mise en scène ! Sans compter que tout cela est emballé dans une stratégie de peur destinée à tenter de faire passer la pilule !

Ceci étant, ce sont une fois de plus les budgets sociaux qui sont sabrés dans cette opération, et ce sont une fois de plus les salariés qui vont mettre la main à la poche pour

payer les conséquences d'une politique responsable d'une crise qui leur est étrangère.

Enfin, ce G20 a toutefois été perturbé par l'insolence du Premier Ministre grec qui a annoncé son intention de soumettre le plan d'austérité imposé à son pays au référendum populaire. Au secours, le peuple va être consulté ! Au fou ! Dangereux démocrate populiste !

Personne n'est dupe de la manœuvre politique mais chacun peut aussi mesurer l'emballement des élites face au risque de rejet démocratique par le peuple.

Cela ne vous rappelle rien ? Quand, dans certains pays européens dont la France, le peuple avait voté contre le projet de constitution européenne, ce dernier avait ensuite été avalisé par les Parlements. Déni de démocratie.

Démocratie, c'est bien de cela qu'il s'agit aussi actuellement. Le fond et la forme utilisés ne peuvent qu'engendrer des risques pour la démocratie dans nos différents pays.

Les organisations syndicales, dont la cote de confiance est toujours très forte parmi les Français, doivent assumer leurs responsabilités face à ce qui est la plus grande remise en cause sociale.

Force Ouvrière le fait avec force et crédibilité. Les derniers résultats des élections dans le secteur public sont là pour montrer que nous gagnons en confiance et, par conséquent, en force. Les élections dans de nombreux secteurs de notre Fédération démontrent également cette tendance. Pour gagner notre combat syndical en faveur de la justice et des valeurs républicaines, nous devons continuer à nous renforcer au travers des résultats électoraux et des adhésions.

La déclaration de la Commission exécutive confédérale réunie exceptionnellement le 9 novembre, est très claire dans ses analyses et dans son refus d'actions à répétition, gages d'inefficacité. Par conséquent et au delà de la simple dénonciation des plans d'austérité passés et à venir, elle réaffirme la nécessité de les combattre en appelant à 24 heures de grève interprofessionnelle.

Force Ouvrière est LA force de justice, d'égalité et d'indépendance !

Serge LEGAGNOA
Secrétaire général

**DECLARATION DE LA COMMISSION
EXECUTIVE CONFEDERALE**

Pour la CE, les annonces du Premier ministre le 7 novembre accentuent l'austérité imposée par le gouvernement depuis plusieurs années. En moins de 3 mois, les salariés sont lourdement touchés : taxes sur les complémentaires santé, CSG, aggravation de la contre-réforme des retraites, augmentation des impôts (IRPP - TVA), perte de pouvoir d'achat de prestations sociales, détérioration et remise en cause accentuées des services publics et des services de santé (RGPP); autant de mesures que la CE de FO condamne et dont elle demande l'abandon.

Pour la CE, l'austérité constitue une triple erreur, un triple danger :

- elle menace l'activité économique et l'emploi faisant glisser l'économie vers la récession,
- elle accentue les inégalités sociales et veut faire payer aux travailleurs une crise dont ils ne sont pas responsables,
- elle sape les principes républicains et les droits sociaux.

Pour la CE l'austérité, d'où qu'elle vienne ("de droite ou de gauche") est inacceptable. En ne s'émancipant pas des marchés financiers, en s'inscrivant dans la dictature de la dette, les gouvernements fragilisent la démocratie et l'Union Européenne s'affiche de plus en plus comme une contrainte restrictive, le dumping et la régression l'emportant sur la solidarité et le progrès.

Pour toutes ces raisons, la CE considère qu'une réponse déterminée est nécessaire. Cette réponse ne peut en aucun cas consister en une succession de manifestations ou journées d'action dont on a fait le constat de l'inefficacité l'an dernier.

Pour la CE, condamner les plans d'austérité annoncés et contrer toutes nouvelles annonces nécessite de préparer, par l'action commune, un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle.

Adoptée à l'unanimité.

Paris, le 9 novembre 2011

DÉCLARATION RELATIVE AU PRINTEMPS ARABE

Aujourd'hui, l'ensemble du monde arabe est pris dans un processus révolutionnaire marqué par le changement qui s'opère à des rythmes différents selon le pays. Ce soulèvement généralisé que l'on appelle le "Printemps arabe" a pour dénominateur commun le rassemblement de différents groupes mécontents du système en place, notamment beaucoup de personnes sans emploi, des activistes politiques et des défenseurs des droits de l'Homme, des travailleurs, des avocats, des étudiants, des professeurs et des syndicalistes. Un processus démocratique est en cours en Tunisie et en Égypte où des gouvernements de transition ont été mis en place dans l'attente d'élections qui doivent avoir lieu cette année encore dans les deux pays. Ces élections politiques seront un test crucial en ce qui concerne la direction et l'évolution réelle du processus démocratique.

Le "Printemps arabe" a débuté il y a 9 mois en Tunisie, le 17 décembre 2010 exactement, quand Mohamed Bouazizi s'est immolé par le feu en signe de protestation contre la corruption de la police et l'humiliation que cette dernière lui faisait subir. La population tunisienne s'est alors soulevée en signe de solidarité pour dénoncer un système corrompu. Cette révolution pacifique a bénéficié du soutien généralisé de toutes les classes sociales dans toutes les régions de la Tunisie et indépendamment de toute conviction religieuse. Le 14 janvier 2011, le président Ben Ali a été évincé du pouvoir par son peuple, avec le soutien de l'armée.

En Libye, le régime du colonel Kadhafi a été renversé. Toutefois, des groupes pro-Kadhafi et anti-Kadhafi s'affrontent encore dans certaines régions du pays. UNI Europa partage la joie du peuple libyen, mais est également consciente que le pays traverse une phase délicate de démocratisation.

La situation actuelle en Syrie est un outrage qui mérite toute notre attention et UNI Europa soutient pleinement la lutte du peuple syrien pour la démocratie. Beaucoup de Syriens résistent encore à la dictature de Bachar al-Assad qui utilise des blindés et des tireurs embusqués contre son propre peuple, provoquant bain de sang après bain de sang.

Les structures syndicales non démocratiques héritées des anciens régimes se sont effondrées, tandis que d'autres –comme l'UGTT en Tunisie– qui ont pu se joindre immédiatement au processus révolutionnaire en sont devenues des artisans essentiels. En Égypte, l'ETUF a été dissoute.

UNI Europa reconnaît également que le printemps arabe a créé une opportunité unique et un nouveau cadre dans lequel une paix durable peut s'installer au Moyen Orient. La conférence soutient totalement les engagements pris dans la Résolution n°14 (Moyen Orient) de la conférence UNI Global à Nagasaki. Conformément à notre engagement d'une recherche de paix globale entre Israël et la Palestine basée sur la coexistence, dans des conditions de sécurité, de deux États souverains, indépendants et viables, UNI Europa soutient pleinement la récente requête des Palestiniens pour que la Palestine soit reconnue comme un État par les Nations Unies.

UNI Europa s'engage à :

- œuvrer pour renforcer la coopération entre les syndicats, dans le but d'apporter une contribution indépendante à la lutte pour la démocratie, la liberté et la justice sociale dans la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) et de mettre en place le pilier social du Partenariat Europe-Méditerranée;

- soutenir les syndicats pendant le processus en cours de négociations constitutionnelles, en particulier pour garantir que les droits des syndicats ainsi que la liberté d'association et de réunion (comme stipulé dans les conventions du BIT) soient totalement respectés et que les activités syndicales soient garanties à l'avenir dans la législation et dans la pratique ;
- soutenir l'UGTT en Tunisie et est ouverte au dialogue avec les deux autres fédérations syndicales tunisiennes et s'efforcera d'ouvrir des canaux de communication efficaces ainsi qu'un dialogue avec les nouveaux syndicats véritablement indépendants des pays MENA ;
- tenir compte du fait que des conditions uniques de recruter des affiliés dans la région MENA ont été créées, raison pour laquelle UNI Europa va collaborer avec UNI Africa dans le but, précisément, de recruter de nouveaux affiliés, notamment via des initiatives de syndicalisation et des campagnes ciblées. Pour ce faire, il convient de profiter des réseaux déjà établis ainsi que des initiatives prises au cours des dix dernières années, tout spécialement par les affiliés français, italiens, grecs, chypriotes et tunisiens, inscrits tant auprès d'UNI Finance qu'auprès d'UNI secteur graphique, UNI ICTS et UNI Poste & Logistique. Ces initiatives prises par le passé devraient trouver un prolongement dans le Plan d'action adopté en mai dernier par le Comité de direction d'UNI Global dans le but de lancer un mouvement syndical fort dans ces pays. UNI Europa mettra en œuvre ce plan d'actions qui nécessitera les efforts conjoints d'UNI Global Union, d'UNI Africa, d'UNI Europa et des syndicats mondiaux du secteur de même que des groupes interprofessionnels ainsi que du groupe consultatif d'UNI Global pour la région MENA.

MOTION D'URGENCE SUR LA CRISE ÉCONOMIQUE L'EUROPE A BESOIN D'UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE DURABLE MAINTENANT !

L'Europe a besoin de toute urgence d'une nouvelle direction. Les citoyens d'Europe mais également du reste du monde attendent que les dirigeants européens trouvent des solutions responsables à la crise actuelle de l'euro, crise qui risque de provoquer l'effondrement de la monnaie unique et de l'intégration européenne.

Nous avons besoin d'une nouvelle direction pour construire un modèle social européen qui garantisse que toutes les personnes vivant en Europe aient accès à un filet de sécurité sociale, à l'enseignement gratuit, à un logement adapté, à un salaire et une pension décentes, et à des politiques actives du marché du travail axées sur des emplois de qualité. Chaque travailleur devrait bénéficier de la liberté d'association et avoir le droit d'être couvert par une convention collective. L'UE doit reconnaître que le capitalisme libéral a échoué. La démocratie doit réaffirmer son autorité sur les marchés financiers. L'Europe est à la croisée des chemins : il est temps de mettre en place une gouvernance responsable. Les gouvernements doivent être transparents au sujet de leurs activités et tenus responsables des choix qu'ils posent. L'effondrement de la monnaie unique n'est pas souhaitable car il plongerait l'économie européenne et mondiale dans une nouvelle crise. Pendant trop longtemps, les États membres ont favorisé la concurrence plutôt que la

solidarité. Une éventuelle faillite de la Grèce risquerait de faire sombrer l'Europe dans une nouvelle récession.

Le pacte pour l'euro plus, la position actuelle de la Banque Centrale Européenne et le train de six mesures ("6-pack") décidé le 28 septembre 2011 par le Parlement européen sont une attaque directe contre les syndicats et le droit de conclure des conventions collectives et n'exigent que des mesures d'austérité. Les règles sur la gouvernance économique sont mauvaises : elles n'ont été élaborées que pour s'attaquer aux symptômes plutôt qu'aux racines de la crise. La politique de la Banque centrale européenne qui cible l'inflation plutôt que la croissance est contreproductive et doit être complètement revue.

UNI Europa et le mouvement syndical européen plaident depuis longtemps en faveur d'une approche diamétralement opposée. Notre principale exigence est une stratégie de croissance durable qui encourage les investissements dans des infrastructures, dans les services publics et les emplois et qui favorise des politiques fiscales actives. Les femmes et les jeunes ont été le plus touchés par la crise. Des initiatives spécifiques doivent être prises pour soutenir l'emploi des femmes et des jeunes. Les coupes dans les services publics essentiels, qui soutiennent les familles et l'emploi des femmes, empêchent un juste équilibre entre vie de famille et vie professionnelle. L'Europe peut maîtriser ses dettes, assurer une meilleure cohésion sociale et contribuer à une économie mondiale plus forte avec une stratégie de croissance et d'emploi qui garantisse une croissance économique et crée davantage d'emplois de qualité.

Dès lors, UNI Europa demande :

1. La suppression du pacte pour l'euro plus et la levée des mesures d'austérité actuelles, y compris le plafond de la dette car ils sont source de chômage et d'inégalités et entraîneront une baisse de la demande du consommateur. Les salaires ne sont pas l'ennemi de l'économie mais bien son moteur! Nous avons besoin d'obligations européennes et d'une banque européenne pour les dettes souveraines.
2. Un soutien à la Grèce pour relancer son économie. L'approche actuelle n'est pas durable. La troika doit également se concentrer sur la croissance, la création d'emplois, des choix budgétaires transparents et la lutte contre la fraude fiscale. Les mesures d'austérité ne fonctionneront pas et nous sommes contre la privatisation des services publics essentiels. La Grèce doit rester dans la zone euro! Nous avons besoin d'un nouveau plan Marshall pour la Grèce et pour les autres États membres en difficultés financières.
3. La mise en place d'une structure de gouvernance économique différente pour la zone euro. Une meilleure coordination des politiques économiques nationales est requise d'urgence. L'Union monétaire et économique a été forgée sans politiques économiques et fiscales communes. Au moment où la pression augmente pour renforcer la coordination économique et fiscale en donnant aux institutions européennes plus de pouvoirs pour déterminer les priorités, le déficit démocratique du processus décisionnel européen doit être abordé. Il faut donner au Parlement européen un pouvoir d'initiative au niveau législatif. Les syndicats et les autres groupes de la société civile doivent être aussi associés aux processus décisionnels.
4. L'investissement, par les États membres de l'UE, d'une part nécessaire de leur PIB dans la sécurité sociale en tant

que condition préalable à la stabilité et à la croissance de l'économie. Ces États doivent coordonner leurs politiques en mettant l'accent sur la solidarité sociale et mettre fin à la concurrence basée sur le ruineux dumping social.

5. L'élaboration d'un système qui place l'économie réelle aux commandes de l'économie et mette le système financier au service de celle-ci. Ce système devrait soutenir l'économie productive et les systèmes opérationnels vitaux de la société : les fondements de l'économie que sont les familles, les quartiers, la communauté et l'environnement. Un renforcement des cadres de réglementation et de surveillance financières contribuera à garantir la transition.
6. La réglementation financière devrait garantir que les banques ne soient ni trop grandes pour tomber en faillite ni trop grandes pour être sauvées par l'argent public. Le rôle systémique utile des banques en tant qu'intermédiaires financiers doit être protégé et sauvegardé. Les opérations de banque de détail et commerciale devraient être isolées des activités spéculatives à haut risque et de la banque d'investissement, en particulier quand il s'agit de couvrir les dettes provoquées par ces dernières.
7. La mise en œuvre d'une recapitalisation obligatoire des banques, assortie d'exigences de fonds propres suffisants. Si les banques avec une importance systémique ne peuvent pas lever des capitaux sur le marché, les fonds devront être fournis par l'État aux conditions normales du marché. Si les gouvernements ont une participation de contrôle dans les banques ils doivent être des parties prenantes actives qui veillent à ce que les politiques d'entreprises servent l'intérêt général en investissant dans la création d'emplois et en coupant les liens avec les paradis fiscaux.
8. La mise en œuvre la plus rapide possible d'une taxe sur les transactions financières. C'est essentiel pour décourager la spéculation, pour veiller à ce que ceux qui profitent de la spéculation paient leur juste part du coût de la sortie de crise et pour contribuer à créer une assiette fiscale supplémentaire destinée à financer une stratégie de croissance durable.

Nous, UNI Europa et nos affiliés,

9. nous employons à trouver des solutions conjointes pour sortir de la crise et contribuer à la croissance, à l'emploi et à la protection de la sécurité sociale, en collaboration avec nos homologues et avec les gouvernements. Les syndicats sont les garants de l'Europe sociale et une part vitale d'une société démocratique. Nous avons les moyens de contribuer à une stratégie de croissance durable.
10. intensifions nos efforts pour élaborer des stratégies conjointes de négociations collectives et pour coordonner notre approche des politiques européennes qui ont une incidence sur nos membres.
11. établissons des partenariats avec d'autres parties de la société civile et travaillons étroitement avec des organisations qui partagent nos valeurs fondamentales en vue de mobiliser les peuples d'Europe pour la lutte en faveur d'une Europe équitable et sociale qui respecte les droits des travailleurs, le rôle fort des syndicats et des emplois de qualité. L'implication d'UNI Europa comme membre actif de Finance Watch est un bon exemple de ce qui peut être fait au niveau européen.



Alain ARNAUD
Président du CIRIEC-France

HALTE AU FEU !

Décidément, les mutuelles sont dans la ligne de mire des pouvoirs publics. Il serait fastidieux d'énumérer les attaques subies par les mutuelles depuis ces dernières années et l'ignorance dans laquelle elles sont tenues, l'arrogance avec laquelle elles sont traitées. En votant 100 % d'augmentation de la taxe sur les complémentaires santé, la majorité parlementaire, Assemblée nationale et Sénat, vient de porter un coup meurtrier aux mutuelles et donc à leurs adhérents. En un an, les contrats solidaires et responsables ont ainsi subi une première taxe de 3,5 % et une seconde de 3,5 % cet été, s'ajoutant aux 3,4 % de taxe CMU imposés aux mutuelles en 2009. Ce sont donc dès 2011 plusieurs centaines de millions d'euros et 1,3 milliard d'euros en 2012 qui seront encore puisés dans la poche des adhérents mutualistes pour aller combler une partie, au demeurant bien modeste, de la dette de la France. Ceux qui sont déjà frappés de plein fouet par la crise, le chômage et les politiques d'austérité seront donc à nouveau mis à contribution, contraints et forcés, pour réparer les folies spéculatives et les incuries en matière d'intérêt général. Sans pudeur, le plan d'économie du gouvernement ne touchera les plus riches, percevant plus de 500 000 € annuellement, qu'à hauteur de 200 millions d'euros. Une injustice tellement flagrante que les mots manquent pour la qualifier à la mesure de ce qu'elle mérite.

Ce qui est grave, c'est que les dirigeants du pays font la sourde oreille aux arguments portés par le mouvement mutualiste, les associations de malades et les organisations syndicales sur l'importance de ne pas accroître le coût de la santé pour les Français. Taxer les mutuelles, engagées dans les contrats responsables et solidaires, revient à pénaliser les adhérents, leur santé et le principe même de la responsabilité et de la solidarité. Alors que la grave crise que nous traversons exige que ce soient l'irresponsabilité des spéculateurs et autres fauteurs de troubles économiques et sociaux qui soient taxée, et lourdement. Tandis que le déficit de la Sécurité Sociale continue de s'accroître et que l'hôpital public est paupérisé, la santé des Français est ainsi de plus en plus menacée. N'oublions pas que 13 % de la population française vit en dessous du seuil de pauvreté, que 5 millions de personnes n'accèdent pas à une complémentaire santé et que ce nombre risque de grossir avec l'inévitable augmentation des cotisations qu'engendrera la nouvelle taxe.

Ce qui est grave également, c'est la méconnaissance profonde de la part de nos dirigeants des modes de fonctionnement des mutuelles, sociétés de personnes et non de capitaux. Nombreux prétendent que les mutuelles disposeraient d'un confortable matelas leur permettant de prendre à leur charge le coût de ces taxations. Or, le mouvement mutualiste ne cesse de dire, d'écrire, que quand les mutuelles sont ponctionnées, ce sont leurs membres qui

sont directement et automatiquement touchés, parce que telle est la règle de fonctionnement des sociétés de personnes. Et puis au nom de quels principes vient-on dans ce pays stigmatiser la saine gestion, celle qui permet de constituer des réserves pour sécuriser ses engagements vis-à-vis des adhérents, financer son développement, et d'une manière générale anticiper les difficultés à venir ? Il est vrai que l'Etat a depuis longtemps perdu de vue ce qu'était une saine gestion.

Décidément les logiques de solidarité et de non lucrativité portées par l'économie sociale sont à mille lieues de ce qui anime aujourd'hui nos dirigeants, pour lesquels point de salut hors les logiques financières. Mais il n'est pas sûr du tout que cela puisse durer longtemps faute de générer une faille abyssale entre le peuple sans cesse ponctionné et les plus riches toujours préservés.

A force de saper les piliers de la République et ses valeurs, l'édifice s'effondrera.

PRÉVOYANCE, COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : UN PAYSAGE EN ÉVOLUTION PERMANENTE DANS LEQUEL IL EST PARFOIS DIFFICILE DE S'Y RETROUVER

Depuis quelques années, un vaste mouvement de rapprochements, regroupements, fusions s'est engagé et il semble bien, au regard des événements auxquels nous assistons régulièrement au fil des mois, que nous ne sommes pas au bout de ce processus qui touche en fait tous les secteurs avec des phénomènes "d'alliances" parfois un peu "surprenants". Et il va être de plus en plus difficile de s'y retrouver au regard de la diversité des acteurs qui interviennent désormais dans le domaine de la prévoyance et des complémentaires santé et qui bouleverse les "clivages" établis.

Dans la sphère mutualiste, on est passé de 5.500 mutuelles en 1995 à 1425 fin 2010. (Dont à peine 800 mutuelles de Livre II) et les rapprochements sous des formes diverses (Union Mutualiste de groupe : UMG, Sté de groupe d'assurances mutuelles : SGAM, fusions...) tant dans le secteur public qu'au niveau des mutuelles du secteur privé ou groupes inter pros ne sont certainement pas finalisés.

Entre les institutions de prévoyance et les assurances (voire avec certaines mutuelles santé) les mêmes évolutions sont à noter sans pouvoir toujours apprécier les logiques qui les sous-tendent.

Parmi les derniers mouvements significatifs, citons, notamment :

- ↳ la création de Humanis (Vauban et Aprionis) en début d'année...
- ↳ l'AG2R-La mondiale et la Macif qui étudient la structure juridique de leur partenariat. Des entités distinctes seraient mises en place et le développement commercial en prévoyance et santé collectives, pourrait être logé dans une nouvelle structure paritaire avec l'Icirs, institution de prévoyance du groupe Macif...
- ↳ la fusion de D&O et Mornay entérinée, après de multiples rebondissements, par les conseils d'administration début octobre et qui prévoit une finalisation pour début 2013. Cette fusion s'accompagne de la création d'une SGA (Sté de groupe d'assurances) qui pourrait permettre ainsi l'ouverture aux compagnies d'assurances capitalistes dans les groupes de protection sociale. A cet égard il est intéressant de rappeler que D&O et Mornay ont déjà conclu des accords de partenariats, entre autres, avec Generali et utilisent son réseau de distribution...
- ↳ la convention de distribution qui serait conclue entre le groupe Mornay et la MG (ancienne mutuelle historique des PTT) qui a déployé une centaine d'agences sur le territoire. Dans le même temps la MG a tissé des liens également avec la Banque Postale...
- ↳ le retour du projet d'offre commune de produits d'épargne retraite de Malakoff Médéric avec la CNP, nonobstant les réflexions menées entre Fédéris (Malakoff Médéric) et Fongépar (CNP Assurances) sur un éventuel rapprochement des activités d'épargne salariale...

Jusqu'alors, on avait coutume de classer les principaux intervenants à partir des obligations découlant des codes qui les régissaient :

- le code de la mutualité, pour les mutuelles santé, sociétés de personnes,
- le code de la Sécurité Sociale pour les institutions paritaires de prévoyance,
- le code des assurances pour les sociétés d'assurance (tant les mutuelles d'assurances relevant du Gema (groupement des entreprises et mutuelles d'assurance) que les sociétés d'assurance de capitaux à but lucratif relevant de la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances)).

Ces repères deviennent au fil du temps moins évidents dans la mesure où la plupart des acteurs se sont mis à élargir leurs champs d'activités traditionnels, la santé et la prévoyance devenant pour certains un véritable business qui risque de conduire à des dérives qui, peu à peu, conduiront à remettre en question les fondamentaux de notre système de sécurité sociale égalitaire et solidaire.

Le MEDEF n'a-t-il d'ailleurs pas dans ses tiroirs une série de réflexions qui ont été reprises par les médias il y a quelques mois et qui conduiraient à une privatisation du régime de base en organisant la montée en puissance des organismes complémentaires et en particulier des assureurs privés ?

Le rapport "confidentiel" en question qui émane du Groupe de Travail Santé du patronat et élaboré dans la perspective des élections présidentielles ou de l'après 2012, au-delà de son accroche "*confortons notre système d'assurance maladie*", dévoile les véritables objectifs dès les premières pages en posant la question de "*la soutenabilité du système d'assurance maladie*" et de "*l'élargissement du rôle des complémentaires*"... pour en venir à la proposition d'un schéma à 3 niveaux qui refait surface et qui textuellement précise qu'il conviendrait de s'inspirer d'un schéma prévoyant :

- "- un premier niveau comprenant une assurance maladie obligatoire à minima financée par l'impôt (appelé socle de solidarité),
- un second niveau comprenant une assurance maladie complémentaire (obligatoire ou facultative ?) financée par les cotisations mais avec des aides possibles de prise en charge pour les plus démunis...
- et enfin troisième niveau comprenant une assurance maladie supplémentaire libre."

En quelque sorte, on abandonnerait à la Sécurité Sociale les risques les plus coûteux et moins "rentables" et on basculerait sur les complémentaires et assureurs divers tous les autres selon le vieux principe libéral qui consiste à socialiser les pertes et privatiser les profits.

Dans ce contexte "d'insécurité sociale", et alors que les mesures gouvernementales de ces derniers mois et de ces dernières semaines ne font qu'aggraver les restes à charge pour les assurés sociaux, il devient urgent qu'un véritable débat soit ouvert en toute transparence sur les questions de santé et de protection sociale... qui sont bien des enjeux de société. A l'heure des choix, il devient urgent de mobiliser nos concitoyens contre le développement de l'individualisation des offres et la sélection des risques pour garantir l'égalité d'accès aux soins pour tous et exiger un véritable droit à la santé dans notre pays.



Jacky LESUEUR
Miroir Social



NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !

La Direction d'Allianz vient de présenter son plan stratégique 2012-2015. Sur cette période, elle prévoit de supprimer 2 700 emplois (1 200 pour les salariés administratifs, 1 500 pour les salariés commerciaux).

D'autres groupes ont fait des annonces comparables de même ampleur. Tous ont des plans de suppressions d'emplois dans les tiroirs. Tous mettent en avant les mêmes causes : la crise financière, la dette souveraine, les nouvelles normes prudentielles (solvabilité 2)...

Mais cette dette n'est pas celle des salariés, mais cette crise n'est pas le fait des salariés !

Mais ces nouvelles règles ne sont pas là pour soutenir l'activité d'assurance, bien au contraire, elles ne visent que la réduction du coût du travail et le profit des actionnaires.

Tous ces groupes mentent quand ils prétendent qu'ils ne feront pas de licenciements. En fait, ils contournent les obligations légales et ont déjà commencé.

Les premières victimes sont les salariés précaires en CDD, y compris les alternants, les intérimaires, les prestataires. Chez AXA, en 18 mois, de décembre 2009 à juin 2011, les effectifs ont baissé de 6,2 % et, parmi eux, le nombre de CDD, y compris alternants, a diminué de 31,5 %.

Et s'agissant des prestataires qui, pour la plupart, occupent en réalité des postes ayant un lien de subordination directe avec l'entreprise d'assurance, aucune information n'est communiquée ; mais ils sont des milliers livrés à l'arbitraire.



Tous les salariés, y compris en CDI, en sont victimes. Les conditions de travail deviennent insupportables du fait des sous-effectifs. Les départs en retraite ne sont pas remplacés. Les restructurations se succèdent.

Des salariés ont quelque fois connu plusieurs restructurations successives. Ils subissent la suppression de leur service, une reconversion difficile et humiliante puis une nouvelle disparition du service... Chez Generali par exemple, un service de 33 personnes est appelé à disparaître et, alors que la consultation du comité d'entreprise n'est pas achevée, ils sont tenus chaque matin de rechercher des postes dans la bourse de l'emploi. Ils sont révoltés.

Notre syndicat FO ne peut pas accepter. Mais quel syndicat de salariés pourrait accepter ?

- ⇒ **Aucune suppression d'emplois !**
- ⇒ **Maintien de toutes les activités sur place et non à la disparition des services !**
- ⇒ **Maintien en poste des CDD et des prestataires !**
- ⇒ **Remplacement de tous les départs en retraite par des embauches en CDI !**



CONFÉRENCE NATIONALE PROFESSIONNELLE DES CASINOS : FO POURSUIT SON ACTION AMBITIEUSE

Près d'une cinquantaine de représentants Force Ouvrière des casinos français, se sont retrouvés à l'occasion de la Conférence nationale professionnelle des Casinos, les 17, 18, 19 et 20 octobre 2011 à Carry-le-Rouet. Lors de cette conférence, les participants ont pu débattre librement, sur la base des divers points fixés à l'ordre du jour, et arrêter, ensemble, les grandes orientations de l'action de FORCE OUVRIERE dans les casinos, et ceci jusqu'au prochain Congrès fédéral.

En préambule, des nécessités de réorganisation de la Section ont pu voir le jour, notamment dans le cadre du remplacement des membres défaillants (démissionnaire, décédé, etc.) tant à la Commission exécutive qu'au Bureau. Afin de pouvoir optimiser l'action de la Section fédérale à l'avenir, il a été décidé de mettre en place un règlement intérieur, fixant les conditions de remplacement et ceci, dans le respect des statuts fédéraux.

Par ailleurs, ce texte prévoit également l'élection de deux Secréaires adjoints de la Section fédérale lors du prochain Congrès, afin de pallier les absences du Secrétaire de la Section fédérale. Enfin et à titre transitoire, une liste de camarades a été établie. Ces derniers assisteront aux réunions d'instance à la place des membres défaillants, avec un statut d'auditeurs qui leur permettra de se familiariser avec le fonctionnement de la Section fédérale, tout en se préparant aux prochaines élections. Le projet présenté a été approuvé à la majorité des participants, et sera soumis au vote de la prochaine Commission exécutive.

Par la suite, de très nombreuses thématiques liées tant à l'actualité qu'à l'exécution propre de nos métiers si spécifiques, ont abondamment nourri les débats. Les participants ont pu ainsi dresser le constat des très nombreuses modifications réglementaires apportées par le Ministère de l'Intérieur, et leurs dramatiques conséquences

sur le monde des casinos : déréglementation intensive, polyvalence outrancière, précarité, etc. Les modifications réglementaires viennent de plus en plus se substituer aux dispositions du code du travail, et se font dans le cadre de réunions entre les représentants de l'État et ces patrons "amis". Force Ouvrière dénonce avec vigueur cette organisation sélective, qui écarte de manière systématique les légitimes représentants du salariat français.

Devant l'autisme des pouvoirs publics, la Conférence nationale professionnelle des Casinos a décidé d'établir un courrier à la présidence de la république sur les conséquences désastreuses de ces mesures sur le monde des casinos, un courrier au Ministère de l'Intérieur sur les dysfonctionnements majeurs de la réglementation des jeux, ainsi que sur la méthode de négociation avec la tutelle.

Le jeu en ligne a également été au centre des débats. Aujourd'hui, des rumeurs font état d'une extension du périmètre d'exploitation aux jeux dits de casinos. Force Ouvrière a toujours farouchement lutté contre le jeu en ligne et ses dramatiques conséquences sur le monde des casinos français, notamment en termes d'emploi.

Sur cette problématique spécifique, des courriers seront adressés aux pouvoirs publics, à la présidente de l'Association des Maires de France, ainsi qu'à Jean-François Lamour, Député, et François Trucy, Sénateur, afin de faire valoir les positions de Force Ouvrière.

Une autre problématique d'actualité, l'exercice du droit de grève dans la Branche des Casinos, a longuement été débattue. En effet, certains casinos considèrent que l'activité dépend d'une délégation de service public et qu'à ce titre, un préavis de grève doit systématiquement être déposé.





Nous considérons que les entreprises françaises de casinos dépendent du droit privé et par conséquent, que le préavis ne s'applique pas à nous. Nous n'y voyons qu'une manœuvre grossière du patronat destinée à réduire l'exercice du droit de grève. Alerté par nos soins, le Ministre du Travail nous a adressé une réponse pour le moins laconique ne répondant pas à nos interrogations. Cette problématique fera également l'objet d'un courrier aux pouvoirs publics afin que la situation soit définitivement tranchée.

Comme vous pouvez le constater, nous avons décidé de la rédaction de nombreux courriers. Ces derniers intégreront le dossier de presse que nous préparons, et qui sera adressé à chaque candidat à l'élection présidentielle, tout en leur demandant leur position sur l'intégralité des problématiques soulevées par Force Ouvrière.

Par la suite, les membres de la Section fédérale ont présenté leur projet concernant la sécurité dans les casinos. La sécurité ne se limite pas, pour nous, à la vague de braquages actuelle, mais à l'intégralité des comportements inacceptables (insultes, menaces, violences physiques...), dont sont victimes les salariés au quotidien. Ce projet tend à mettre en œuvre des mesures obligatoires en termes d'effectifs, de formation, de rémunération et d'organisation des intervenants de sécurité. Ce projet novateur instaure également le suivi psychologique des salariés victimes. Ce texte est actuellement proposé à la négociation dans le cadre des commissions paritaires mixtes.

Force Ouvrière est également intervenu dans l'intégralité des groupes de casinos, afin que des négociations relatives à la mise en place d'un comité de groupe soient instaurées. Une telle mesure permettra à l'intégralité des salariés appartenant à un groupe d'être mieux défendue au quotidien. De plus, la mise en place d'un délégué syndical de groupe, permettra une liberté de circulation dans toutes les entreprises.

Sur les journées suivantes, de très nombreuses autres thématiques ont été débattues. Nous pouvons citer l'accord de prévoyance et de mutuelle négocié dans le cadre de la Convention collective nationale des Casinos, et qui permet à chaque salarié de la branche de bénéficier d'un régime de couverture minimum. Ce dernier a longuement été expliqué. Des problématiques récurrentes comme la retraite complémentaire et la pénibilité, ont fait l'objet de présentations par des prestataires extérieurs afin de mieux appréhender les enjeux de ces problématiques.

Enfin, la Section fédérale des Casinos a tenu à mettre l'accent sur la nécessité de renforcer la syndicalisation dans la branche, étape nécessaire au développement syndical de notre organisation. En ce sens, une campagne spécifique sera mise en œuvre afin de rallier à notre cause de nouveaux militants.

La résolution, adoptée à l'unanimité, reprend l'intégralité des points abordés lors de la Conférence nationale professionnelle des Casinos, et dresse la feuille de route des actions futures de Force Ouvrière dans la branche. Nous nous félicitons de la qualité des travaux et de l'implication collective de chaque représentant Force Ouvrière.

Vive le syndicalisme libre ! Vive FORCE OUVRIÈRE !





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRE FORCE OUVRIÈRE DES 14 ET 15 OCTOBRE 2011

Les chefs de groupements et les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire CGT FORCE OUVRIERE se sont réunis les 14 et 15 octobre derniers en assemblée générale à PARIS au siège de la FEC FO.

Le rapport moral présenté par le Président de la Fédération a permis d'ouvrir les débats au sein de l'assemblée, il a porté sur les thèmes suivants : CRPCEN, Comités Mixtes Départementaux et Régionaux, la négociation collective (salaires-certificats de qualification professionnelle de comptable-taxateur et de formaliste, financement des syndicats), salariés des notariats européens.

Nous publions l'intégralité des résolutions adoptées à l'unanimité, à l'issue de cette assemblée.

Le vendredi après-midi est intervenu Serge LEGAGNOA Secrétaire général de la FEC FO. Son intervention a porté sur la situation économique de la France mais aussi de l'Europe en général, avec cette crise financière qui n'en finit pas.



Serge a aussi bien compris les difficultés de la Fédération en termes de recrutement de jeunes au sein de notre organisation syndicale et nous a proposé tout naturellement le soutien de la FEC dans les actions que nous entreprendrons.

Puis, avant de nous quitter pour rejoindre une autre réunion syndicale fort éloignée, Serge a remis à notre Président qui ne renouvellera pas son mandat après huit années, la médaille d'honneur de la Confédération Force Ouvrière, ainsi que la médaille d'honneur de la FEC FO.

Ce fut un moment de grande émotion pour notre ami Claude TENNEGUIN, homme de discrétion.

Le Conseil d'administration a élu son nouveau Président en la personne de Serge FOREST, revenant à la tête de la Fédération après son passage au même poste de 1995 à 1999. Il a présenté son Bureau qui a été élu par les membres du Conseil.

RÉSOLUTION

Les Chefs de Groupements des syndicats affiliés à la FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE Cgt FORCE OUVRIERE et leurs militants, réunis en ASSEMBLEE GENERALE à PARIS, les 14 et 15 octobre 2011, après avoir entendu :

- ⇒ le rapport moral présenté par Claude TENNEGUIN, Président de la FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE cgt FORCE OUVRIERE,
- ⇒ les exposés, interventions et discussions en séance plénière,

ont pris les résolutions suivantes :

SUR LA CRPCEN

- ↪ SE FELICITENT du résultat des actions menées par la Fédération qui ont permis le sauvetage de la CRPCEN et sa sauvegarde confirmée par le rapport du cabinet DELOITTE du 16 septembre 2011 affirmant que *"l'équilibre financier à horizon 2035 est assuré même en cas de dérives défavorables des recettes et/ou dépenses"* ;
- ↪ CONSTATENT que, grâce aux actions déterminantes de la seule Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire FORCE OUVRIERE, les réserves financières, s'élevant à 386 millions d'euros en 2010, pourront atteindre près de 6 milliards d'euros en 2035, selon les mêmes travaux du cabinet DELOITTE et assureront ainsi la pérennité du régime ; alors que ce même cabinet d'actuaire annonçait, en 2009, la rupture prévisible de l'équilibre financier du régime pour la présente année 2011 ;
- ↪ PRENNENT ACTE du résultat des élections au Conseil d'administration de la CRPCEN qui n'a pas permis de maintenir au profit de la Fédération la majorité dans le collège des actifs et des retraités en nombre de sièges ;
- ↪ CONSTATENT néanmoins qu'une majorité des voix s'est portée sur ses candidats et qu'ainsi la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire Force Ouvrière demeure la première organisation syndicale dans le notariat ;
- ↪ S'INSURGENT contre l'application anticipée au notariat des dispositions du décret du 18 septembre 2011 revenant sur celles du décret de février 2008 et frappant

les générations à partir de 1955 en reportant, une nouvelle fois, leur possibilité de départ en retraite ;

- ↳ **FONT CONFIANCE ET APPORTENT LEUR SOUTIEN** au Bureau de la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire Force Ouvrière et aux élus de cette dernière au Conseil d'administration de la CRPCEN pour défendre le régime spécial des clercs et employés de notaire, notre CRPCEN, auquel ils se déclarent viscéralement attachés, contre toutes velléités d'où qu'elles viennent tendant à remettre en cause son intégrité, ses prestations et le niveau de celles-ci ;
- ↳ **ET LES MANDATENT** tout particulièrement pour améliorer et faire progresser ce régime.

SUR LA SITUATION SOCIALE

- ↳ **CONSTATENT** que l'activité du notariat pour les années 2010 et 2011 a fait l'objet d'une nette reprise, mais que des dispositions fiscales faussent les perspectives de chiffre d'affaires pour l'année 2012, au cours de laquelle une baisse d'activité pourrait intervenir, situation nécessitant alors toute leur attention ;
- ↳ **EXIGENT** que l'accord sur le chômage partiel signé par l'UNAPL et les organisations syndicales nationales représentatives ou un accord similaire, spécifique au Notariat, soit mis en œuvre afin d'éviter qu'à nouveau le licenciement économique apparaisse comme le seul outil de gestion des emplois en période de crise.

SUR LES SALAIRES

- ↳ **CONSTATENT** que les salaires n'ont été revalorisés en 2010 que de 1,25 %, et de 2 % en février 2011, que le **CONSEIL SUPERIEUR DU NOTARIAT** a refusé l'application de la clause de sauvegarde prévue à l'article 14-2 de la Convention Collective, alors même que l'indice du coût de la vie est en progression de 2,20 % au 31 août dernier, et qu'un refus définitif a été exprimé par le CSN lors de la Commission Mixte Paritaire du 13 octobre 2011, au motif que les employeurs n'auraient pas "digéré" les augmentations de cotisations nécessaires à la pérennisation de la CRPCEN et alors même qu'ils ont bénéficié en février 2011 d'une revalorisation substantielle de leur tarif ;
- ↳ **EXIGENT** qu'il soit accordé aux salariés une revalorisation décente et suffisante des salaires pour maintenir et améliorer leur pouvoir d'achat, alors qu'ils ont peu bénéficié des années fastes du notariat au cours desquelles les fortes progressions des émoluments n'ont profité qu'aux seuls employeurs ;
- ↳ **ENTENDENT** que le CSN par l'intermédiaire de sa délégation à la Commission Mixte Paritaire Convention Collective respecte l'esprit et la lettre de l'article 14-2 précité, régissant la clause de sauvegarde annuelle.

SUR LA FORMATION, L'EMPLOI ET LES JEUNES

- ↳ **SE FELICITENT** de la mise en place progressive, d'une façon relativement harmonieuse, de la réforme de la formation de base des collaborateurs ;
- ↳ **SOUHAITENT FORTEMENT** :
 - que les employeurs "jouent le jeu" de ce nouveau dispositif et s'impliquent réellement, soit comme maîtres de stage, soit comme tuteurs, soit, enfin, comme intervenants professionnels,
 - que l'accès aux stages obligatoires de formation, de toute nature, soit facilité et effectif et que le dispositif du CSN en la matière, applicable seulement à certains types de diplômes de notaire, soit étendu à tous les stagiaires,
 - enfin, que tout cela se traduise par un recrutement, conforme au dispositif de l'article 15-6 de la CCN, des jeunes lesquels constituent à tous les niveaux, l'avenir de notre profession ;



- ↳ **DEPLORENT EN REVANCHE** que de trop nombreux notaires n'aient pas encore compris, ou se refusent à comprendre, l'architecture de cette réforme en établissant des comparaisons entre des niveaux, anciens et nouveaux, non compatibles ;
- ↳ **REDOUMENT** que la formation et corrélativement le recrutement qui doit la suivre ne soit "victime", comme cela est déjà intervenu maintes fois dans le passé, d'une nouvelle crise économique éventuelle, ce qui serait catastrophique pour la profession ;
- ↳ **SOUHAITENT FORTEMENT** que les organismes professionnels responsables mettent en œuvre une politique ferme pour éviter que cela ne se produise ;
- ↳ **CONSTATENT** que le CSN bloque la réforme de la formation en vue de l'obtention d'un CQP de comptable taxateur ou de formaliste, pourtant pédagogiquement indispensable ce qui a pour effet de "vider" ces préparations pourtant fondamentales pour le Notariat, et **ESPÈRENT** que cette volonté, incompréhensible des employeurs, n'ait pas pour objectif inavoué de détricoter "indirectement et petit à petit" l'accord de décembre 2007 et ses avenants pourtant très novateur dit de corrélation "Diplômes - Classification - Rémunération".

SUR LA REPRESENTATION EUROPEENNE DES SALARIES DES NOTARIATS

↳ **RAPPELLENT** ci-après pour une meilleure compréhension de la question, les idées générales dégagées du Président dans son rapport moral.

Le 9 avril 2011 à MADRID ont été signés sous l'égide de nos amis de la BASOCHE BELGE, les statuts de l'association CPNUE CONFEDERATION DU PERSONNEL DES NOTARIATS EUROPEENS, constituée entre :

- L'UNION ROYALE PROFESSIONNELLE DU PERSONNEL DES ETUDES NOTARIALES DE BELGIQUE, KONINKLIJKE BEROEPSVERENIGING VAN HET NOTARISPERSONEEL, "La BASOCHE BELGE", Association sans but lucratif de droit belge, (Belgique),
- FEAPEN, FEDERATION ESTATEAL DE ASSOCIACIONES PROFESIONALES DE EMPLEADOS DE NOTARIAS, FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS d'EMPLOYES DE NOTAIRE, association de droit espagnol, (Espagne),
- UNICA, ASSOCIAZIONE NAZIONALE DIPENDENTI STUDI NOTARILI ITALIANI, ASSOCIATION NATIONALE DES EMPLOYES DES ETUDES NOTARIALES ITALIENNES, association de droit italien, (Italie),
- VDN, VEREINIGUNG DES NOTARIATSANGESTELLTEN e.V. ASSOCIATION DES EMPLOYES DU NOTARIAT, association de droit allemand (Allemagne),
- BMN, BOND VAN MEDEWERKERS IN HET NOTARIAAT, FEDERATION DES EMPLOYES DU NOTARIAT, syndicat professionnel de droit néerlandais (Pays Bas).

Cette association se veut être un "parallèle" au CNUE (Conseil des Notariats de l'Union Européenne, regroupant les notaires de nombreux pays, et auquel participe activement le CSN), pour représenter et défendre les intérêts collectifs des salariés des notariats des différents pays de l'Union Européenne et autres, notamment en matière de statuts, de couverture sociale (maladie et retraite), de couverture sociale complémentaire, de formation, de droit du travail et de salaires.

La Fédération a participé aux discussions préparatoires, mais n'a pas participé comme "membre fondateur" à la constitution de cette association. Elle a été sollicitée pour y adhérer, ainsi que la Fédération des employés du notariat du PORTUGAL.

Lors des réunions préalables, les représentants de la Fédération ont insisté sur la nécessité d'appartenance à une organisation syndicale représentative au niveau européen, mais aussi que chaque association nationale adhère à une organisation syndicale représentative dans son pays.

Après discussions et échanges, l'assemblée générale :

- ↳ **AUTORISE** l'adhésion de la FGCEN FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE à la CPNUE, CONFEDERATION DU PERSONNEL DES NOTARIATS EUROPEENS, association de droit belge, pour une année éventuellement renouvelable, dès que toutes les associations membres auront adhéré à une organisation syndicale représentative dans leur pays ;
- ↳ **ET DONNE** au Conseil d'Administration de la Fédération tous pouvoirs à l'effet de concrétiser cette adhésion à la CPNUE lorsque la condition ci-dessus sera remplie.

SUR LA MUTUALITE

- ↳ **DESAPPROUVENT UNANIMEMENT** la décision gouvernementale de doubler la taxe sur les contrats santé solidaires et responsables, les mutuelles étant des organismes à but non lucratif, dans lesquels les cotisations versées sont consacrées à l'organisation de la protection sociale des adhérents ;
- ↳ **DEPLORENT** que de plus en plus de personnes renoncent aux soins pour des raisons financières ; cette nouvelle taxe a pour effet inéluctable de dégrader ou d'empêcher l'accès aux soins et d'affaiblir encore une fois la protection sociale des familles ;
- ↳ **DEPLORENT ET AFFIRMENT** qu'une mutuelle complémentaire ayant un coût financièrement supportable, est essentielle pour chaque foyer ;
- ↳ **DEMANDENT** l'abrogation de cette taxation anti sociale dans le cadre du PLFSS et de la Loi de Finance pour 2012 ;

EN CONCLUSION :

- ↳ **APPROUVENT UNANIMEMENT** les actions engagées par la Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire FORCE OUVRIERE, **ET S'EN DECLARENT SOLIDAIRES** ;
- ↳ **ET MANDATENT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION GENERALE DES CLERCS ET EMPLOYES DE NOTAIRE ET SON BUREAU AINSI QUE SES REPRESENTANTS SIEGEANT DANS LES INSTANCES DE LA PROFESSION**, à l'effet de prendre toutes mesures et initiatives, déclencher toutes actions, revendications, intervenir auprès de toutes les instances tant professionnelles que de tutelle qu'ils aviseront, pour faire aboutir et réaliser les objectifs définis dans les présentes résolutions,

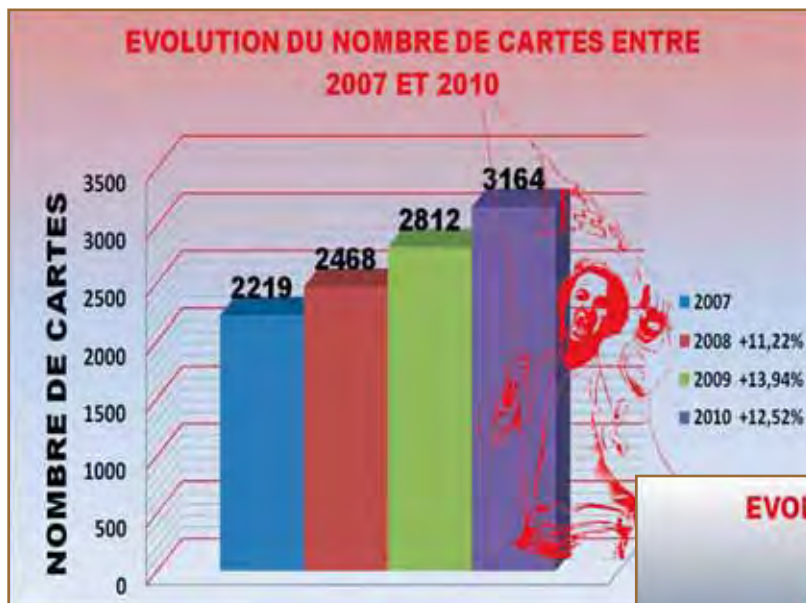
Et notamment pour transmettre une copie des présentes à qui besoin sera.



REPRÉSENTATIVITÉ : ATTENTION À L'INDÉPENDANCE

Dans la loi sur la représentativité, 7 critères sont cumulatifs :

1. le respect des valeurs républicaines ;
2. l'indépendance ;
3. la transparence financière ;
4. une ancienneté minimale de deux ans dans le champ professionnel et géographique couvrant le niveau de négociation, cette ancienneté s'appréciant à compter de la date de dépôt légal des statuts ;
5. l'audience aux élections professionnelles, 1^{er} tour du CE à défaut de la DUP, à défaut des DP ;
6. l'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ;
7. les effectifs d'adhérents et les cotisations.

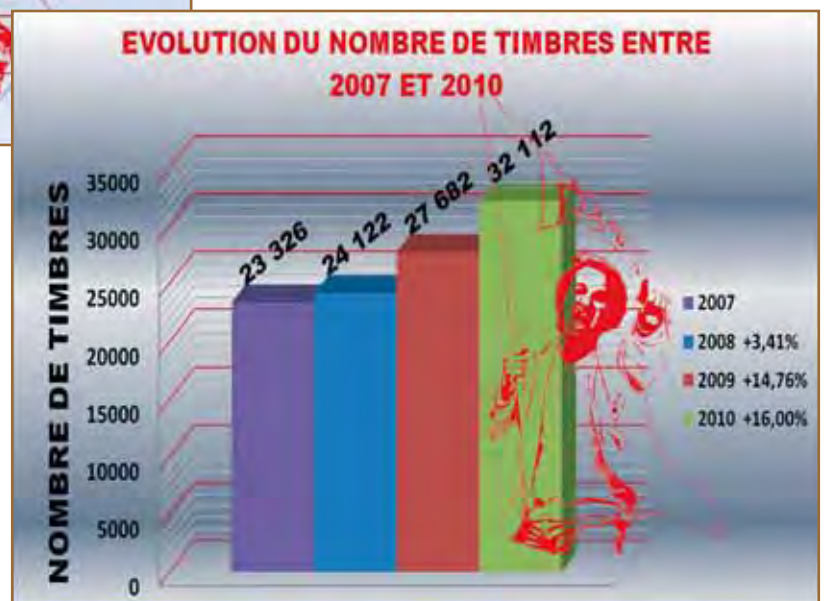


Trouvant que la loi n'a pas produit les effets escomptés, notamment en terme de réduction du nombre d'organisations syndicales et donc de délégués, certains membres de la majorité veulent compléter le critère numéro 2, à savoir celui sur l'indépendance ainsi que le numéro 7, celui sur les effectifs d'adhérents et les cotisations.

Ils souhaitent que le critère numéro 2 devienne celui de l'indépendance financière et fixer les recettes des adhésions à 60 % des revenus globaux des organisations syndicales.

Et, bien sûr, cela s'appliquerait à toutes les structures de l'organisation syndicale ayant déposé des statuts : syndicats, unions locales ou départementales, fédérations, confédération.

Il faut continuer dans cette dynamique à augmenter le nombre d'adhésions (voir graphiques ci-dessus) puisque nos positions sont de plus en plus partagées par l'ensemble des salariés. Partant du principe que le pire est toujours probable et que la meilleure parade est d'anticiper, il faut dès à présent mobiliser tous les adhérents et militants



afin d'augmenter le nombre des syndiqués dans chaque entreprise. Il en va de la possibilité pour les structures décrites ci-dessus, à pouvoir être représentatives et donc à pouvoir négocier, conclure des accords mais également à pouvoir établir les listes de candidats et à désigner les délégués.

La syndicalisation est l'affaire de tous. Aucun adhérent et, a fortiori, aucun militant, ne peut se dédouaner de cette responsabilité.



CONFÉRENCE NATIONALE PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 2011 : DES MILITANTS FO LIBRES, INDÉPENDANTS ET DÉTERMINÉS !

Près de 150 militants FO issus de plus de 30 syndicats étaient présents à Roquebrune-sur-Argens pour participer à la Conférence Nationale Professionnelle de la Section FO du Crédit.

Cette CNP s'est ouverte dans une période de crise, tant sociale qu'économique.

Elle a été, comme à l'habitude, l'occasion pour les militants FO de la Section du Crédit de partager et d'échanger sur toute l'actualité de notre profession.

Le rapport d'activité du Secrétaire fédéral et du Secrétaire fédéral adjoint a été approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

Les militants FO Banques et Sociétés Financières étaient réunis pour travailler sur les thèmes d'actualité et élaborer une "feuille de route" pour les mois à venir.



La Section Fédérale du Crédit avait voulu tenir cette CNP sous le thème de la camaraderie et du travail collectif, nombreux sont les syndicats des banques qui ont répondu présents et qui sont montés à la tribune.

Les débats de cette CNP ont permis de condamner les politiques néolibérales qui nous ont conduits dans la situation catastrophique où nous sommes.

FO Banques et Sociétés Financières a rappelé que depuis 2007, nous n'avons eu de cesse de réclamer plus de contrôle et d'encadrement des sphères financières.

Cette CNP a permis de rappeler que nous étions opposés et que nous condamnons les suppressions d'emplois dont sont victimes les salariés de notre profession.

L'ensemble des militants présents a dit NON aux licenciements boursiers !

Ensemble, les militant(e)s FO Banques et Sociétés Financières ont rappelé que nous revendiquons la fin des régimes de retraite chapeaux, les bonus de stars de football, les augmentations indécentes de certains patrons des établissements bancaires.

FO revendique une plus juste redistribution des milliards d'euros de bénéfices des banques.

Cette CNP a été également l'occasion de mettre en avant l'urgence d'une réelle égalité professionnelle dans notre secteur, ainsi qu'une meilleure prise en compte des risques psychosociaux.

Cette CNP a, en outre, été l'occasion de produire des travaux de groupe sur les thèmes choisis par les syndicats des banques et syndicats nationaux.

Les thèmes abordés dans les groupes de travail étaient les suivants :

- ⇒ la représentativité,
- ⇒ la trésorerie et la carte syndicale,
- ⇒ les jeunes, les cadres,
- ⇒ les retraites, les risques psychosociaux,
- ⇒ l'égalité professionnelle.

Les travaux se sont clôturés en séance plénière, l'ensemble des militants présents se donnant rendez-vous dans deux ans pour la prochaine CNP qui se déroulera en 2013 durant le Congrès de la FEC.

Cette CNP a prouvé combien les militant(e)s FO de la Banque et des Sociétés Financières étaient unis et prêts à porter haut et fort les revendications de la Fédération FO Banques et Sociétés Financières.

Libres, indépendants et déterminés, aurons été les maîtres mots de cette conférence.



LA COMAREG ET SON TITRE PHARE "PARU VENDU" EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

Une hécatombe sociale

Le 3 novembre 2011, le Tribunal de Commerce de Lyon a fait tomber le couperet en décidant la liquidation judiciaire de la COMAREG et, du même coup, l'extinction de tout espoir quant à la survie des 1 650 emplois restants :

- soit 1 150 salariés de la COMAREG
- et 500 salariés du pôle imprimerie HEBDOPRINT

Après cette décision et pendant quelques heures, quelques grands titres de presse (pas gratuite celle-là) ont enfin daigné relayer l'information sur la situation économique et sociale du premier groupe de presse gratuite :

*"La descente aux enfers de Parus Vendu"
"Le plus gros plan social de l'année"*

Tels étaient les gros titres qui s'affichaient à la une !

Quel bilan devons-nous tirer de ce désastre social ?

- ↳ Rappelons qu'en 2002, le patron de presse Philippe HERSANT a joué au Monopoly en se payant un beau joujou qui, à l'époque rapportait gros, ce qui lui a permis de constituer le groupe Hersant Media sur les décombres de France Antilles.
- ↳ Tout va bien au niveau de la rentabilité et du chiffre d'affaires jusqu'en 2008 : la COMAREG sert de "vache à lait" pour le groupe de presse.
- ↳ Mais dans le même temps, survient le tournant irréversible de l'ascension des petites annonces sur Internet et, face à cette menace bien réelle, les dirigeants préfèrent jouer l'immobilisme et n'engagent aucun investissement pour adapter l'outil de production.
- ↳ A partir de là, c'est la chute inexorable du chiffre d'affaires et l'amoncellement des pertes d'exploitation.

Et comme toujours, ce sont les salariés qui vont payer la note !

- ↳ L'effectif du groupe qui était de 3 000 salariés en 2008 est tombé à 1 650 en novembre 2010.
- ↳ Rappelons les 690 emplois déjà supprimés lors du dernier PSE...

La descente aux enfers a commencé depuis longtemps pour les salariés auxquels on a imposé, pendant trois longues années, des saignées énormes sur les emplois, en maintenant les survivants dans l'espoir d'un redressement judiciaire, dans l'expectative d'un repreneur et d'un plan de continuation de plus en plus hypothétique.

Aujourd'hui, il est proprement scandaleux de reconnaître qu'il s'agit là du "plus gros plan social de l'année", alors que pendant des mois ce dossier a été recouvert par une omerta générale :

- ↳ d'une part, les pouvoirs publics et leurs cabinets ministériels, bien qu'alertés par les syndicats, n'ont pas bougé le petit doigt ;
- ↳ d'autre part, la presse d'information a préféré passer sous silence ce désastre annoncé.

Rappelons que les médias n'avaient pas jugé opportun de se déplacer pour passer dans leurs infos la manifestation lyonnaise des salariés de la COMAREG, dans le contexte du dernier PSE !

ParuVendu LIQUIDÉ
1650 emplois supprimés
**S'adresser à Philippe Hersant*
l'actionnaire de notre journal**

**Tous, lecteurs, salariés, ex-salariés...
Rendez-vous au Tribunal de commerce
de Lyon le jeudi 3/11 à 9h30
55, rue de Bonnel, LYON
De la Part-Dieu : à 2 stations arrêt Palais de Justice**

***Philippe HERSANT :**
Centième plus grosse fortune de France,
réside en Suisse, ne paye pas d'impôts en
France et se permet le luxe de générer de la
misère par la mise au chômage des salariés
qui travaillent pour lui.



**TINQUEUX, MONTAUBAN,
LYON, LES ANGLÉS,
LOMME, ILE-DE-FRANCE,
IFFENDIC et autres**

**Nous avons la douleur de vous faire part
de la mise à mort de PARU VENDU
par Philippe HERSANT et consorts...
Vous assisterez aux funérailles des Sociétés
COMAREG et HEBDOPRINT
qui auront lieu le **jeudi 3 novembre 2011**
à **9 h 30** devant le **Tribunal de Commerce de Lyon****

*De la part des Imprimeurs, du Routage, des
Opérateurs PAO, des Commerciaux, des
WebMasters, des Assistantes Techniques et
Commerciales, des Assistantes Clientèle, des
Directeurs de Production, des Secrétaires, des
Directeurs de District, des Services Administratifs :
Ressources Humaines, Paye, Juridique, Comptabilité,
Marketing, Service Formation, Anciens Salariés
licenciés en 2009, 2010 et 2011, sans oublier tous les
salariés des entreprises ayant travaillé avec Paru
Vendu et qui se sont retrouvés dans la même
situation que nous aujourd'hui : **SANS EMPLOI.***

Quant aux représentants patronaux de la commission dite "sociale" de la branche Publicité, ils étaient depuis longtemps alertés sur cette situation.

Dans le bilan économique et social de la branche, on observait, dès 2009, des signes inquiétants pour le secteur des gratuits : une baisse de 30 % des petites annonces, un modèle économique supportant des coûts de production élevés, les principaux groupes (COMAREG, S3G, SPIR) lourdement affectés par des bilans déficitaires. Le syndicat professionnel des gratuits (SPG) reconnaissait alors que le développement du Web était la référence d'avenir, nécessitant des investissements et un réaménagement de la diffusion. Déjà en 2009, le SPG annonçait que la fermeture de titres de presse gratuite entraînait la suppression de nombreux emplois et que la diminution du nombre de pages et des tirages avait des effets négatifs chez les sous traitants imprimeurs.

Le SNPEP FO avait saisi la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation en février 2011 sur l'étude du dernier PSE de la COMAREG, visant à supprimer 700 emplois.

FO avait alors demandé de toute urgence la mise en place d'une plate-forme dédiée à la reconversion et au conseil sur la formation des salariés menacés dans leur emploi dans les secteurs de la Publicité touchés par des restructurations. L'opération consistait à ce que l'AFDAS, en tant qu'OPCA de la branche, mette à disposition ses chargés de mission pour remplir un rôle de conseil et d'orientation des salariés. Dans le même temps, la branche Publicité devait mobiliser des moyens en termes de coûts de formation et reconnaissait que ces salariés étaient prioritaires dans l'accès à leur formation sur l'ensemble des dispositifs : congé individuel de formation, droit individuel à la formation, professionnalisation.

Si les employeurs n'avaient opposé aucun refus à cette demande, abondant même dans notre sens, pour autant et à l'instar des dirigeants du groupe Hersant Media, ils ont campé dans l'immobilisme et n'ont pas assumé le plus élémentaire devoir de leur mandat.

**Funeste constat d'échec
d'une politique sociale de branche !**

A ce jour, face à la situation dramatique des salariés de la COMAREG qui attendent leur lettre de licenciement du liquidateur, nous n'avons plus d'autre choix que de tenter de "bricoler" quelques remèdes palliatifs. Et même à ce niveau, nous n'avons pas le sentiment que les représentants des entreprises de la branche que nous avons interpellés dès le 3 novembre 2011, soient prêts à se mobiliser rapidement !

Jusqu'à la fin, les salariés de la COMAREG et d'HEBDOPRINT, avec leurs syndicats, se seront battus dos au mur.

Dans le communiqué de quatre pages qu'ils ont tiré à l'annonce de la liquidation judiciaire de leur outil de travail, des salariés ont témoigné de leur colère, de leur amertume et de leur dégoût face à un patronat qui les a lâchés, sacrifiés et leur a volé leur vie. Pour ces salariés, l'héritier de l'empire Hersant est un menteur, un voleur, un lâche et un "criminel boursier"...

**Il y a là tous les ingrédients d'un désespoir qui peut
conduire à l'insurrection !**

Jacqueline CUYNET-BECKER



JE VAIS BIEN, TOUT VA BIEN !

La méthode Coué va-t-elle bientôt être notre ultime remède ?

En effet, que ce soit au Crédit Agricole, à Groupama ou à la MSA, le contexte est le même. Le Crédit Agricole Nord de France est en grève pour défendre ses rémunérations et conditions de travail ; à Groupama, Jean AZEMA vient d'être "remercié" par son Conseil d'administration pour ses investissements "judicieux" et l'avenir du groupe s'assombrit ; à la MSA enfin, c'est un rapport de la Cour des Comptes qui met le feu aux poudres, en recommandant de transférer les prestations familiales au régime général, prémices d'un démantèlement de la MSA ?

Partout, on méprise les salariés, ne leur accordant que des miettes, quand nos grands directeurs dilapident généreusement !

CRÉDIT AGRICOLE par Gilles BARALLINI

Crédit Agricole Nord de France en grève : "peur sur la ville"

Jeudi 10 novembre, à l'appel de Force Ouvrière et de la CFDT, le personnel du CA Nord de France, entame son 3^{ème} jour de grève, sous une pression et une campagne de désinformation sans précédent de la part de la direction.

En effet, contre un personnel défendant ses conditions de travail et sa rémunération, tous les moyens sont bons pour la direction afin de casser et discréditer les collègues grévistes.

⇒ Mardi 8 novembre : près de 700 personnes sont grévistes, dont 450 réunies sur le site même. La direction a reçu la délégation syndicale pendant d'une heure trente pour dire que rien n'était à négocier et qu'il n'y aurait pas d'autres rencontres. A l'annonce de cette fin de non recevoir, l'exaspération a été générale, et a immédiatement entraîné un envahissement des locaux par les collègues présents, afin d'exiger l'ouverture d'une réelle négociation. Sur réquisition des forces de l'ordre par la Direction, ce sont 7 cars de gardes mobiles qui firent évacuer -dans le calme- les locaux. La décision de poursuivre le mouvement le lendemain fut prise à l'unanimité des présents. Peu de temps après, un message de la Direction intitulé "*Halte à la violence*" était adressé à l'ensemble des salariés. Ce message parlait de séquestration, de violence, et de quolibets !!! Une propagande inouïe et grossière pour tenter de diviser les salariés en mettant d'un côté "les bons" et de l'autre les "méchants" !

⇒ Mercredi 9 novembre : 2^{ème} jour de grève. Nouvelle rencontre d'une heure trente avec la direction. C'est un copier/coller de l'entretien de la veille : aucune avancée sur les rémunérations, la direction allant même jusqu'à une nouvelle provocation en affirmant que "*8 ou 9 salariés sur 10 sont d'accord avec les mesures prises par la Direction puisqu'ils sont au travail aujourd'hui*". Donc apparemment, tout le monde est d'accord... Les collègues sont écœurés devant tant de cynisme. Plusieurs départs de groupes de salariés sont ensuite organisés en direction des agences Lille Nationale, Masséna, Molinel, Gambetta, Treille, Saint-Sébastien, Vauban. Toutes ces agences avaient fermé leurs portes avant l'arrivée des grévistes. La reconduction du mouvement est décidée à l'unanimité pour le lendemain.

⇒ Jeudi 10 novembre, 3^{ème} jour de grève. La désinformation de la part de la direction est à son comble : les collègues non grévistes, ainsi que les clients des agences dans lesquelles se sont rendus les grévistes auraient été agressés... Rien de tout

cela dans la réalité, mais l'objectif est de discréditer les grévistes et de faire peur aux non grévistes sur le ton du "*vous vous rendez compte !*". Des rumeurs sont même véhiculées sur les administrateurs partant en voyage en Italie.

La décision est prise de poursuivre la grève lundi 14 novembre.

Un communiqué confédéral a été diffusé le 12 novembre. Vous en trouverez ci-dessous le texte.

"Le Crédit Agricole Nord de France doit comprendre la nécessité pour les salariés d'une protection de leur rémunération, qui plus est, dans le contexte actuel de crise financière", déclare le Secrétaire général, Jean-Claude MAILLY.

Pour FO, la priorité absolue au paiement en salaire est une constante, qui démontre une fois encore, toute sa véracité.

Le recours disproportionné à des éléments variables de rémunération tels que l'Intéressement-Participation expose grandement les salariés à des pertes significatives de revenus et nécessite en cela un rééquilibrage indispensable au profit des salaires.

C'est tout le sens des revendications des salariés portées par FO auxquelles la Confédération apporte son soutien total."

GROUPAMA par Alain CHAPLET

GROUPAMA : comment ça va mal !

Un directeur général cachotier désavoué brusquement par son Conseil d'administration.

Un portefeuille de titres et valeurs qui fondent comme des glaçons au soleil de la Grèce.

Un ratio de solvabilité qui plonge dangereusement.

La Maison Groupama sera-t-elle contrainte de céder ses bijoux de famille pour se redorer le blason et rassurer les autorités de contrôle ?

Une communication sous la pression des médias qui ont -comme c'est étrange- toujours un temps d'avance...

Groupama en plein dans la tourmente financière, voilà donc ce qui arrive lorsque la mégalomanie prend les commandes de la première mutuelle d'assurance française. Obnubilées par une stratégie de croissance externe outrancière, les instances dirigeantes de Groupama se sont lancées, ces dernières années, dans une course folle aux acquisitions à l'étranger en acceptant de payer le prix fort. La crise de 2008 avait pourtant révélé les points faibles du Groupe qui avait fait le choix -ô combien risqué- de faire reposer sa solvabilité sur les cordons de la bourse. Bien qu'annoncée par le Directeur général, la diminution de la poche actions n'a pas été engagée à temps pour se mettre à l'abri des vicissitudes d'un CAC 40 en dégringolade.

Le marché obligataire, et les dettes souveraines ont fini par avoir la peau du patron. Sonneront-elles aussi le glas du Groupe ? La nouvelle équipe dirigeante semble construire un plan de sauvetage à partir de la cession de certaines filiales du groupe. Parmi les fleurons de ces entités, on retrouverait GAN Euro-courtage et Transports qui devraient être vendues, coûte que coûte, avant la fin de l'année pour éviter qu'elles ne pâtissent d'une nouvelle baisse de la notation. BBB serait, en effet, réhibitoyre pour conserver la couverture de risques lourds.

Ce démantèlement du Groupe ne fait, cependant, pas l'unanimité des spécialistes. Certains considèrent qu'une alternative est possible en faisant appel à des investisseurs. Il "suffirait" de trouver 1 milliard d'euros pour regagner de la marge.

Pour les salariés du Groupe, c'est le grand flou. La communication est au point zéro...

Le comité central d'entreprise de l'UES, en apprenant la nouvelle du projet de cession des filiales, a envisagé un droit d'alerte qui sera décidé lors d'une réunion extraordinaire, le 18 novembre.

De leur côté, les membres du comité de groupe ont demandé la tenue d'une réunion supplémentaire qui aura lieu le 23 novembre.

En ce qui concerne les revalorisations salariales des personnels des caisses régionales et des entreprises membres de l'UDSG, les deux séances de négociation d'octobre se sont conclues par un désaccord total des organisations syndicales qui ont conspué les propositions ridiculement basses faites par les employeurs.

Il faut reconnaître que les directeurs n'y sont pas allés de main morte puisque sans rougir, ils nous ont offert une augmentation de 250 € bruts annuels, soit le prix d'une baguette de pain par jour.

Seul le sort de 10 % des effectifs est amélioré. En effet, pour ceux qui se trouvent au minimum du salaire de leur classe, la revalorisation serait de 2,30 %.

Une décision unilatérale des employeurs doit être prise le 15 novembre ; juste avant que ne s'ouvrent, en région, les négociations annuelles obligatoires.

MSA par Anita PASSANNANTE

MSA : au nom de la crise !

Devant l'indigence des négociations salariales 2011, c'est le moins que l'on puisse dire, seule Force Ouvrière a pris l'initiative d'un courrier adressé le 25 octobre aux différents ministères de tutelle afin de débloquer la situation actuelle.

Menaçant d'un blocage des commissions techniques sur la classification, la quasi unanimité des organisations syndicales à laquelle FO s'est associée, a adressé, le 9 novembre, un courrier à Monsieur BRAULT pour obtenir un rendez-vous le plus rapidement possible.

En effet, pour nous, il n'est pas envisageable de continuer à travailler sur les nouvelles classifications dès lors qu'aucune avancée **acceptable par les salariés** n'est possible sur les salaires 2011.

Vous trouverez, ci-dessous, des extraits de ce courrier.

"Devant l'issue défavorable des négociations salariales 2011, les organisations syndicales CFDT, CGT, CFTC, UNSA, FO vous sollicitent pour un rendez-vous le plus rapide possible. Il est, en effet, primordial pour l'ensemble des salariés de l'institution de trouver une issue favorable à ce dossier.

Nous considérons avoir eu jusqu'à ce jour une attitude responsable en nous investissant fortement sur les dossiers en cours, tant la classification que les RPS. Cependant il ne nous est plus possible de poursuivre dans cette voie tant que les dossiers essentiels pour les salariés ne trouveront pas de réponse satisfaisante.

Dans l'attente, nous avons donc décidé de suspendre notre participation aux commissions techniques sur la classification. Est-il besoin de rappeler que nous représentons des salariés, qui sont malmenés par toutes les restructurations successives, des salariés qui voient fondre leur pouvoir d'achat mais grossir leur charge de travail et qui se demandent si un jour leurs efforts vont être reconnus et récompensés ?

Vous comprendrez que nous ne souhaitons pas aborder les négociations 2012 dans les mêmes conditions, et en tout état de cause en ayant fait l'impasse sur 2011. Pour nous, il est hors de question d'attendre ce qui se passe à l'UCANSS. C'est pourtant la pratique que nous observons depuis quelques temps, à l'heure où la MSA cherche à conserver sa place originale dans le champ de la protection sociale et affirme vouloir « renforcer » son contrat social interne..."

La FNEMSA, par la bouche de Monsieur BRAULT, avait même proposé d'utiliser les réserves nationales pour financer l'augmentation des 4 points, proposition rejetée par les ministères.

Dès lors, est-il encore possible de donner du crédit à la FNEMSA, lorsqu'elle affirme devant ses élus être décidée à défendre le guichet unique qui constitue un avantage fort en termes de qualité de service, de prévention, d'accompagnement social et de contrôle ?

En effet, si le rapprochement des caisses est conforme aux engagements et a ramené le nombre des caisses de MSA à 35, la Cour des Comptes estime, via son rapport, que tous les bénéfices attendus ne sont pas au rendez-vous : **"la restructuration réalisée est restée pour l'essentiel juridique"**.

Pour la Cour, la réorganisation de la gestion est **"encore largement à venir"** et dans sa réponse, le Ministre de l'Agriculture indique **"partager"** cette analyse.

Le rapport constate, en outre, que l'impulsion donnée à la CCMSA reste insuffisante pour ce qui concerne l'évolution des **missions transversales**, la **mutualisation** de certaines tâches ou la **définition d'une perspective stratégique**.

La Cour juge encore que les possibilités de coopération avec le régime général de Sécurité Sociale **"ont été relativement peu saisies"**. Ceci transparaît dans ses huit recommandations finales :

- ⇒ **expertiser**, d'ici à 2013, le transfert aux CAF de la gestion de la branche relative à la famille (salariés et exploitants) de la MSA (une proposition qui **"n'est pas envisageable pour la MSA"**, avertit celle-ci dans sa réponse à la Cour et le Ministère de l'Agriculture ne va pas aussi loin que la Cour, mais considère que la MSA doit **"faire un effort de performance dans sa gestion des prestations familiales"**) et envisager des collaborations inter-caisses, voire une gestion nationale ;
- ⇒ **développer** les actions de coopération avec le régime général, en particulier pour la formation des personnels ;
- ⇒ **ajuster les cotisations complémentaires de gestion** acquittées par les non-salariés d'une part, les salariés, de l'autre, ces derniers surcotisant à hauteur d'environ 150 millions d'euros par an, selon la Cour ;
- ⇒ **donner compétence aux directeurs** de caisse pour remettre les pénalités et majorations de retard, en deçà d'un seuil à définir ;
- ⇒ **évaluer** un réaménagement des règles de rattachement des salariés à la MSA, de façon à régler **"le problème d'équité lié aux droits des poly-pensionnés"** ;
- ⇒ **définir** au niveau national, dès le plan d'action stratégique, les missions qui doivent être exercées à une échelle intercaisses ou nationale et en tirer les conséquences sur les contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (COG) ;
- ⇒ **réexaminer** le statut des réserves financières des caisses locales et en **centraliser** la gestion ;
- ⇒ **définir** les critères sélectifs permettant d'encadrer l'exercice des missions pour le compte de tiers.

Force Ouvrière n'est pas dupe de cette utilisation malhonnête qui est faite du contexte de la crise pour démanteler la MSA dont les salariés vont en être les seules victimes.



PUGNACE

Décidément, le personnel de la Sécurité Sociale n'entend pas se laisser faire. Il l'a déjà signifié à l'UCANSS le 8 février 2011 pour conserver la Convention Collective Nationale, le 14^{ème} mois. Il le fait actuellement, à trois occasions.

A la CNAMTS qui veut, suivant les recommandations de la Cour des Comptes, supprimer des sites informatiques déconcentrés et s'attaquer également aux CTI.

Le 28 juin, à l'appel des syndicats CGT, FO/SNFOCOS, CFDT, CGC de la CNAMTS, grève massive des informaticiens (70 %).

Le 3 octobre, répondant à l'invitation des syndicats de la CNAMTS, se déplacent à la Bourse du Travail à Paris, 70 salariés représentant tous les sites déconcentrés de la CNAMTS. Ils adoptent une plateforme revendicative dont le premier point est : *"maintien des sites avec des missions pérennes et des moyens adaptés"*.

Le 14 octobre, nouvelle grève des informaticiens à l'appel des syndicats de la CNAMTS : elle est encore plus suivie que la précédente.

Le directeur de l'ACOSS, de passage à Toulouse le 10 octobre, reçoit une délégation des syndicats CGT, FO, CFDT, CFTC des 8 URSSAF de la Région Midi-Pyrénées, qui devraient être fusionnées/régionalisées le 1^{er} janvier 2012. Ces syndicats ont élaboré une plateforme revendicative, dont le premier point est : *"maintien des URSSAF de plein exercice avec des missions pérennes et des moyens adaptés"*.

Le directeur de l'ACOSS, après avoir justifié la création de 22 URSSAF régionales au nom du refus de spécialiser les URSSAF existantes, affirme cinq minutes après, qu'il prônera dans la prochaine COG, la mise en place de *"pôles de compétence"* pour les 22 futures URSSAF régionales.

La création de 22 URSSAF régionales obligera immédiatement 4 500 employés et cadres à la mobilité. Avec les pôles de compétence, les 15 000 employés et cadres des URSSAF seront contraints à la mobilité.

Le personnel des URSSAF, employés et cadres, n'accepte pas de perdre son lieu de travail, sa qualification, son emploi, en un mot, refuse la régionalisation.

C'est également la position clairement exprimée par les Fédérations FO et CGT.

Le 13 octobre 2011, à l'occasion du vote pour ses représentants aux Conseils d'Administration des URSSAF, le personnel employés et cadres a donné une très large majorité de suffrages aux deux organisations syndicales qui refusent la régionalisation. La Fédération CFDT, favorable à la régionalisation des URSSAF, est en chute libre.

FO
la force syndicale

SYNDICAT FO
UGECAM CENTRE CHIRURGICAL E. GALLE

**UNE DÉTERMINATION UNANIME
POUR GARDER LA CCN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Du jamais vu !

Si quelqu'un avait encore un doute, le voilà maintenant édifié.

Le 18 octobre, le personnel UGECAM du Centre chirurgical E. GALLE a répondu massivement à l'appel à la grève : plus de 85 % de grévistes (85,47 % selon les chiffres de la direction de l'UGECAM).

Les consultations de traumatologie ont été reportées, les patients déconvoqués, le bloc opératoire n'a pas fonctionné.

Le personnel a démontré sa détermination sans faille à conserver la CCN de la Sécurité Sociale (14 mois de salaire, Caisse de Prévoyance invalidité, complémentaire santé, maintien de salaire pendant six mois en cas de maladie, etc.).

Dès 9h30, les grévistes étaient rassemblés devant le siège de l'UGECAM avec leurs banderoles.

Le directeur de l'UGECAM s'est adressé au personnel, a confirmé sa volonté de lui maintenir la CCN de la Sécurité Sociale et a annoncé la tenue d'une prochaine réunion au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé concernant le maintien de la CCN de la Sécurité Sociale pour les personnels des Etablissements des UGECAM qui travaillent avec les hôpitaux publics.

Cette réunion devrait se tenir le lundi 21 novembre, avec Madame PODER, directrice générale de l'Offre de Soins (Haut Fonctionnaire dépendant du Ministre) et Monsieur VAN ROEKEGHEM, directeur général de la CNAMTS.

Les agents grévistes présents sur place ont immédiatement voté à l'unanimité, une manifestation à Paris, devant le Ministère où une délégation demandera à être reçue.

Après cette décision, ils ont investi le Conseil d'Administration de l'UGECAM pour obtenir une motion de soutien au maintien de la CCN Sécurité Sociale, motion qui a finalement été adoptée à l'unanimité du CA de l'UGECAM.

Le 21 novembre, nous serons tous à Paris, au Ministère, pour manifester notre détermination à garantir notre statut, la CCN de la Sécurité Sociale et l'avenir de notre Etablissement.

Nous vous tiendrons informés des détails pratiques pour ce déplacement.

Réservez votre journée du 21 novembre !

Enfin, pour d'obscures raisons, le directeur du CHU de Nancy, qui est en partenariat (salué par tous comme exemplaire) avec un établissement de soins de la Sécurité Sociale (UGECAM), veut faire perdre la CCN des 172 salariés de cet établissement.

Le 17 octobre, 85 % du personnel fait grève pour conserver la CCN.

Le 21 novembre, les salariés se rendront au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, pour exiger le maintien de la CCN.

La direction de la CPAM 92 a présenté au Conseil du 22 septembre 2011, un plan de fermeture de 19 centres d'accueil contre lequel les conseillers CGT, CGT-FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CISS, FNATH, FNMF, UDAF, soit la majorité, ont voté.

Mais, suite à l'intervention de la CNAM, ce dossier a été de nouveau inscrit à nouveau à l'ordre du jour du Conseil du 20 octobre 2011. Chaque groupe de conseillers a expliqué dans sa déclaration, les raisons pour lesquelles il s'était prononcé contre le projet.

Vous lirez, ci-dessous, celle de FO.

Les conseillers FO ont pris connaissance de la lettre de la CNAM du 6 octobre 2011, adressée à Monsieur le Directeur général et dont l'objet est la : *"Suspension de la décision du Conseil prise le 22 septembre 2011 concernant le projet d'une nouvelle répartition des accueils physiques"*.

Les conseillers FO tiennent tout d'abord à faire part de leur étonnement quant aux raisons invoquées par la CNAM pour justifier cette suspension de décision.

En effet, selon les termes de la lettre, la CNAM serait dans *"l'attente d'éléments expliquant les raisons pour lesquelles le Conseil a rejeté le projet proposé par la commission des relations avec les usagers"*.

Or, la CNAM connaît fort bien les raisons pour lesquelles la majorité des conseillers ont voté contre ce projet. Elles sont retranscrites dans les 13 pages du procès verbal consacrées à ce point, ainsi que dans des déclarations en annexe.

En réalité, la CNAM voudrait que les conseillers qui, rappelons-le, représentent les assurés sociaux, avalisent les orientations et les plans élaborés dans le cadre des directives ministérielles.

La CNAM décide. Les conseillers approuvent. Dans le cas contraire, la décision n'est pas valable. Est-ce cela notre vocation ?

Pour leur part, les conseillers FO ont voté contre ce projet car il prévoit la fermeture de 19 centres d'accueil sur 46 qui, de fait, va remettre en cause le droit de chaque assuré social à disposer d'un centre proche de son domicile. Dans 13 communes du département sur 36, il n'y aurait plus de centre de Sécurité Sociale.

Nous avons voté contre car nous n'acceptons pas qu'un seuil minimal d'assurés sociaux reçus quotidiennement soit défini pour justifier du maintien ou de la fermeture d'un centre. Les centres ont été ouverts pour répondre aux besoins des assurés sociaux. Invoquer des critères de rentabilité est contraire au principe même du service public.

Nous refusons de rentrer dans cette théorie qui consiste à considérer que les droits des assurés en matière de proximité devraient être différents selon qu'ils habitent dans une ville riche ou pauvre, selon qu'ils soient précaires ou non précaires.

La Sécurité Sociale a été construite sur un principe simple : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. En conséquence, tous les assurés doivent être traités à égalité avec les mêmes droits dont celui de la proximité.

En fait, nous le savons tous, notre décision a été suspendue car il faut coûte que coûte appliquer les orientations de la COG, même si cela est contraire aux intérêts des assurés sociaux.

La Cour des Comptes dans son dernier rapport vient de le rappeler clairement dans le chapitre portant sur la productivité : *"Depuis 2005, la productivité est devenue une préoccupation et un objectif communs à toutes les Conventions d'Objectifs et de Gestion... alors qu'auparavant ces dernières privilégiaient l'amélioration de la qualité des services rendus."*

En fait, ces orientations découlent de la lutte contre les déficits publics comme le précise le préambule de la Convention d'Objectifs et de Gestion de l'Assurance maladie 2010-2013 : "...dans le contexte actuel particulièrement contraint des finances publiques, cette COG contribuera, comme l'ensemble des organismes de Sécurité Sociale, aux efforts de l'Etat et de ses opérateurs en vue du redressement des comptes publics".

La Confédération FO considère que la dette n'est pas celle des travailleurs. Il n'y a donc aucune raison, d'accepter l'austérité et les remises en cause qu'elle implique au nom de cette dette. Le Comité confédéral national de FO réuni le 13 et 14 octobre 2011 l'a réaffirmé dans sa résolution adoptée à l'unanimité.

Elle combattra toute austérité et ses conséquences qu'elle soit de droite, de gauche ou syndicale.

C'est pourquoi les conseillers FO proposent de confirmer aujourd'hui le vote que le Conseil a émis lors du Conseil du 22 septembre 2011, en réaffirmant que nous sommes contre le projet présenté et pour le maintien de tous les centres d'accueil.



Catherine SIMON
Secrétaire adjoint



Gilles Belny
Secrétaire adjoint

PÔLE SERVICES, UN PÔLE À PART ENTIÈRE

Réunion des négociateurs de branche Pôle Services le 10 novembre 2011 à la Confédération

Une trentaine de camarades, négociateurs dans les secteurs Prestataires de services, Immobilier (Pactarim, promotion-construction, résidences de tourisme, gardiens d'immeubles...), PMU, "Syntec" (Informatique, Ingénierie, Conseil, Instituts de sondages...), Intérim et des Professions juridiques sont intervenus, dans une salle comble, en présence de notre Secrétaire général confédéral, Jean-Claude Mailly.



Catherine Simon a salué la disponibilité, l'engagement et la détermination des camarades non-permanents, assumant de nombreux mandats en entreprise, et qui consacrent du temps au fonctionnement et au développement de FO au sein du secteur Pôle Services.

Les militants ont évoqué et analysé les évolutions de leur secteur d'activité, leurs impacts sur les conditions de travail, l'emploi et la nécessité de structurer et de renforcer le développement de l'organisation.



Ces secteurs, en plein essor, sont un pan essentiel de l'économie française : tous secteurs confondus, le Pôle Services regroupe des branches professionnelles dans lesquelles travaillent plus de 3,7 millions de salariés ! Un enjeu fondamental pour la représentativité de notre organisation.



Face à ces enjeux, il est apparu indispensable et urgent que l'organisation de ces secteurs poursuive son évolution et sa structuration nationale dans l'Organisation.



BRANCHE DES «BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS CONSEILS, SOCIÉTÉS DE CONSEIL» DITE «SYNTEC»

FO NÉGOCIE ET OBTIENT L'AUGMENTATION DES MINIMA SALARIAUX... DES ORGANISATIONS SYNDICALES S'Y OPPOSENT !

Le 21 octobre 2011, FO signe seul l'accord portant revalorisation des minima salariaux dans la branche des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils, dite "Syntec".

Rappelons qu'au départ (mai 2011), le collège patronal proposait une augmentation de :

- ✓ 2 % (positions 1.3.1 à 1.4.2) à 1,5 % (positions 2.1 à 3.3) pour les ETAM ;
- ✓ 0,93 % (positions 1.1 à 2.3) à 0,46 % (positions 3.1 à 3.3) pour les cadres !

Dans l'accord signé par FO, les augmentations vont de :

- ✓ 2,4 % pour les premiers niveaux de coefficient ETAM (1.3.1 à 1.4.2) pour terminer entre 2,04 % et 2,08 % pour les positions ETAM suivantes ;
- ✓ 2 % pour les cadres jusqu'à 1,6 % pour les coefficients cadres les plus élevés (3.1 à 3.3).

Ainsi, suivant les salaires, c'est une amélioration de 0,5 % à plus de 1 % que FO a réussi à obtenir dans un contexte difficile de négociation.

Dès le départ, FO a dénoncé la volonté patronale de s'affranchir de la valeur du point, et plus particulièrement en ce qui concerne la population cadres à partir des positions 3.1.

Mais à l'aube d'un plan de rigueur sans précédent, l'augmentation du pouvoir d'achat reste non seulement une nécessité sociale et économique, mais elle constitue la revendication majeure des travailleurs.



Aussi, face au nombre grandissant de salariés de la branche (20 % à 30 % en moyenne, et parfois même plus de 70 % dans certaines entreprises !) qui ne sont rémunérés qu'à hauteur des minima de branche, il nous est apparu indispensable de contribuer, par notre signature, à la protection, même partielle, de leur pouvoir d'achat.

Dans ce secteur qui a érigé l'individualisation et le gel des salaires comme règle de fonctionnement, nombreux sont ceux qui, grâce à FO, bénéficieront automatiquement d'une revalorisation de leur salaire !

FO est le syndicat du bulletin de paie !

Mais notre signature dérange ! Nous avons eu l'outrecuidance de négocier pour les salariés... et l'intersyndicale (en concessions) perpétuelle crie au loup !

En effet, nous venons d'apprendre par un tract commun que la CFDT, CGT, CFTC, CFE-CGC dénoncent notre signature.

Déjà la CFE-CGC s'oppose à notre signature !!! Comment des organisations syndicales, soi-disant responsables, peuvent-elles choisir ainsi la politique de la terre brûlée ?

Ne pas signer est une chose...

Tout ce qui a été demandé par les Syndicats n'a pas été obtenu. C'est souvent le cas dans des négociations, mais nous prenons acte du choix de certains de ne pas signer, surtout quand ils n'ont jamais réellement négocié !!!

Faire opposition en est une autre.

Si une majorité de syndicats met sa menace à exécution, l'accord ne s'appliquera pas.

Par l'action irresponsable de certains syndicats aveuglés, ce serait 0 % d'augmentation pour les salariés payés aux minima conventionnels !!!

A la veille de la mise en place d'un plan d'austérité sans précédent, cette attitude irresponsable est inacceptable pour FORCE OUVRIERE.

Si une bagarre syndicale doit avoir lieu, c'est pour que l'ensemble des salariés de la branche, y compris ceux dont le salaire est supérieur aux minima, aient aussi une augmentation (mais ces syndicats, si prompts à s'indigner, le veulent-ils vraiment ?) ; pas pour annuler celle des salariés ayant leur salaire aligné sur les minima de la branche !

C'est pourquoi FO a lancé une pétition invitant les salariés à exiger l'application de l'accord de salaires signé le 21 octobre 2011.



BRÈVES JURIDIQUES

FORFAIT-JOURS : L'EMPLOYEUR DOIT PROUVER LA PRISE DES HEURES DE REPOS

Le Conseil de Prud'hommes de Limoges vient de rendre un jugement sur le forfait jours. Une des premières décisions prud'homales après l'arrêt de la Cour de Cassation du 29 juin dernier et qui s'inscrit dans le droit fil de la position de la Cour.

Le 29 juin dernier, la Cour de Cassation avait jugé le forfait jours conforme aux normes européennes.

Elle avait, cependant mis en garde les entreprises qui ne poseraient pas toutes les conditions nécessaires pour que le droit à la santé des salariés en forfait jours soit respecté.

Le 6 septembre dernier, le Conseil de Prud'hommes de Limoges a eu à se prononcer sur une convention de forfait-jours. À son tour, il a rappelé aux entreprises qu'elles devaient assurer au salarié le temps de repos nécessaire et mettre en place des outils permettant de préserver sa santé.



L'affaire :

Le manager du rayon boucherie d'un hypermarché est licencié pour faute grave, son employeur lui reprochant un certain nombre de manquements aux règles d'hygiène. Il saisit le Conseil de Prud'hommes et, à cette occasion, réclame le paiement d'heures supplémentaires estimant que sa convention de forfait en jours sur l'année est nulle, car la législation française est incompatible avec les préceptes du droit européen.

Pour rendre leur décision, les conseillers prud'hommes vont tenir compte non seulement des normes européennes, mais aussi du code du travail et de la convention collective de l'entreprise.

La combinaison de ces textes conduit les juges limougeaux à déclarer la convention de forfait nulle.

- ✓ Les juges contestent l'autonomie du salarié nécessaire pour conclure une convention de forfait comme le prévoit l'accord d'entreprise. Ils pointent

les contradictions de l'employeur et estiment que les tâches du salarié sont apparemment strictement définies vu la rédaction de la lettre de licenciement : *"non respect répété des tâches demandées par la direction"*.

- ✓ Les juges constatent que le droit à la santé du salarié n'est pas garanti. L'accord d'entreprise avait pourtant tout prévu pour que la santé des salariés en forfait jours soit préservée :
 - un relevé déclaratif hebdomadaire des jours travaillés et des jours de repos doit être transmis pour chaque cadre à son responsable en début de semaine suivante ;
 - un compte individuel présentant la situation des jours travaillés et des jours de repos doit être tenu à jour et communiqué au salarié avec son bulletin de paie mensuel ;
 - par ailleurs, la direction s'est engagée à établir chaque année un bilan de la réduction du temps de travail comportant des données relatives à son incidence sur l'application de la modulation.

Pas mis en œuvre par l'employeur

Les juges constatent qu'il n'y a nulle trace de compte individuel dans les pièces transmises par l'employeur, aucun bilan de la réduction du temps de travail, rien qui permet de prouver que le salarié *"a bien bénéficié du repos légal quotidien de 11 heures et du repos hebdomadaire de 24 heures"*, ni d'attester *"que la durée quotidienne de son travail ne dépasse pas le maximum de 10 heures, ni la durée hebdomadaire maximum de 48 heures"*.

L'entretien individuel prévu par le code du travail détourné de sa finalité.

Les entretiens annuels auraient pu être l'occasion d'évoquer l'organisation et la charge de travail, ce qui n'a pas été le cas : *"nulle préoccupation de la santé, ni de l'équilibre vie personnelle vie professionnelle dans ces entretiens, seule est appréciée sa performance, pas les moyens mobilisés pour y parvenir"*, constatent les juges.

Paiement d'heures supplémentaires

Les reproches faits à l'employeur : ne pas avoir utilisé à bon escient les outils qui étaient à sa disposition dans le code du travail et dans l'accord d'entreprise pour assurer la protection de la santé du salarié soumis au forfait jours.

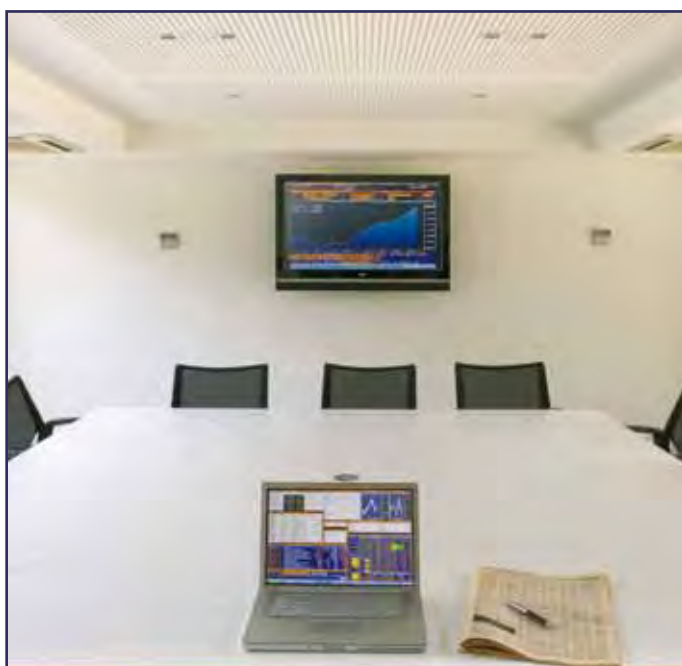
Ils condamnent l'employeur à verser au salarié une indemnité réparatrice et compensatrice forfaitaire de 30 000 €, faute de disposer des éléments nécessaires pour fixer avec précision le nombre d'heures supplémentaires effectuées.

(Jugement du 6 septembre 2011
Section encadrement CPH de Limoges)

UNE RÉUNION DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE PEUT SE DÉROULER EN VISIOCONFÉRENCE

Réunir les membres du comité central d'entreprise en un même lieu n'est pas nécessairement aisé, tout particulièrement lorsque les élus sont dispersés au sein d'établissements géographiquement éloignés. Aux frais de déplacement, de restauration, parfois même d'hébergement, s'ajoutent les perturbations liées à l'absence prolongée du poste de travail.

Soucieuse d'assurer le bon fonctionnement de l'institution et la tenue régulière des différentes réunions obligatoires, la Cour de Cassation a, pour la première fois à notre connaissance, admis, le 26 octobre dernier, que ces réunions puissent être menées par visioconférence. La Chambre sociale pose néanmoins des garde-fous, se montrant ainsi plus exigeante que le Conseil d'État, qui admet également ce procédé.



L'affaire :

Un syndicat demande l'annulation des décisions prises au cours d'une réunion du comité central d'entreprise car l'employeur a utilisé la visioconférence pendant celle-ci. Il estime que le comité d'entreprise doit se réunir dans un local mis à disposition par l'employeur et dans des conditions assurant le secret des délibérations.

Le vote constaté par visioconférence sans que ce procédé n'ait été prévu et organisé par le règlement intérieur ou fait l'objet d'un vote, ne peut donc être valide.

⇒ L'utilisation de la visioconférence est licite en l'absence d'opposition des élus

La Cour de Cassation, comme la Cour d'Appel, considère que les décisions du comité d'entreprise prises à cette occasion sont valides. Elle constate :

- *qu'aucun des participants n'a formulé d'observation ni manifesté un quelconque refus quant à la tenue de la réunion par visioconférence ;*
- *que les questions inscrites à l'ordre du jour n'impliquaient pas un vote à bulletin secret et qu'il n'a pas été procédé à un tel vote" ;*

- *que l'utilisation de la visioconférence n'était donc pas de nature à entacher d'irrégularité les décisions prises par le comité d'entreprise."*

Et en cas de vote à bulletin secret ?

Dans sa décision, la Cour de Cassation considère que la visioconférence ne peut être utilisée en cas de vote à bulletin secret.

Or, le Conseil d'Etat a implicitement admis la licéité de la visioconférence dans ce cas.

- Un comité d'entreprise avait été consulté sur le projet de licenciement d'un salarié protégé. Répartis sur deux sites distincts, les salariés avaient été consultés par visioconférence et un vote à bulletin secret avait été réalisé simultanément.
- Le salarié protégé estimait que son licenciement était irrégulier en raison de la méconnaissance du caractère secret du bulletin et contestait son licenciement.
- Le Conseil d'Etat avait jugé la procédure régulière. Le fait que le Secrétaire du CE ait pris connaissance du vote des élus avant de proclamer les résultats définitifs pour l'ensemble du comité ne violait en rien le principe du secret du scrutin.

(Cass. soc. 26 octobre 2011 n°10-20.918)

TRAVAILLER DURANT UN ARRÊT MALADIE

Un salarié peut-il exercer une autre activité professionnelle pendant un arrêt maladie ?

L'hypothèse semble difficilement concevable dans la mesure où cette période de repos doit précisément être mise à profit pour permettre un retour rapide au poste de travail.

La Cour de Cassation est pourtant régulièrement saisie d'affaires dans lesquelles un salarié, en convalescence supposée, apporte son concours à l'activité de son conjoint.

Dans un arrêt du 12 octobre, la Cour de Cassation rappelle que ce comportement ne peut fonder un licenciement qu'à la condition de **causer un préjudice à l'employeur ou à l'entreprise.**

En clair, **tant que le salarié ne mène pas d'activité concurrente**, l'employeur ne peut se placer sur le terrain disciplinaire et invoquer un manquement à l'**obligation de loyauté.**

⇒ **Commentaires :** *Le fait qu'un salarié ne respecte pas ses obligations à l'égard de la Sécurité Sociale pendant un arrêt maladie ne justifie pas un licenciement.*

Indépendance de la décision de la CPAM et de celle de l'employeur

Lorsque la Sécurité Sociale constate qu'un salarié ne respecte pas ses obligations à son égard pendant un arrêt de maladie, elle peut suspendre le versement des IJSS.

(c. séc. soc. art. L. 315-1, II).

L'employeur qui s'en trouve informé peut suspendre le complément conventionnel de salaire à sa charge si celui-ci est subordonné au versement des indemnités journalières de Sécurité Sociale (c. séc. soc. art. L. 315-2 ; c. trav. art. L. 1226-1).

(Cass. soc. 12 octobre 2011, n° 10-16.649)

TU VEUX OU TU VEUX PAS ?

Harcéler sexuellement une collègue hors des murs de l'entreprise constitue une faute grave, décide la Cour de Cassation.

L'affaire :

Il est parfois difficile de distinguer vie personnelle et vie professionnelle. Un acte relevant de la vie personnelle peut justifier une sanction disciplinaire.

L'affaire concerne le superviseur d'une équipe de standardistes, licencié pour faute grave pour :

- avoir tenu des propos à caractère sexuel à deux de ses collègues féminines dans des messages électroniques envoyés en dehors de son temps et du lieu de travail via le service de messagerie instantanée MSN, ainsi qu'à l'occasion de soirées organisées après le travail ;
- avoir sur son lieu de travail, fait des réflexions déplacées sur son physique à une autre salariée, et suivi une troisième dans les toilettes.

La Cour d'Appel de Versailles avait retenu :

- que les premiers faits, relevant de la vie personnelle du salarié, ne pouvaient constituer une faute dans l'exécution du contrat de travail ;
- que les seconds ne suffisaient pas à caractériser des agissements de harcèlement sexuel.



La relation de travail prévaut

La Cour de Cassation casse cet arrêt et approuve la sanction prise par l'employeur.

"Les propos à caractère sexuel et les attitudes déplacées du salarié à l'égard des personnes avec lesquelles l'intéressé est en contact en raison de son travail ne relèvent pas de sa vie personnelle", affirme la Haute juridiction.

- ⇒ **Commentaires** : La règle dégagée par les juges est claire : dès lors que les deux salariés sont "en contact en raison du travail", une attitude déplacée relève du champ disciplinaire. Un collègue ne saurait redevenir un parfait inconnu en dehors de l'entreprise.

(Cass. soc. 19 octobre 2011 n° 09-72672)

Le coup de main du juriste

➤ Contentieux de la Sécurité Sociale exempté de la taxe de 35 euros

Ne sont pas soumises au paiement des 35 euros les actions portées devant :

- le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) ;
- le Tribunal du Contentieux de l'Incapacité (TCI) ;
- la Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail (CNITAAT) ;
- la Cour d'Appel et la Cour de Cassation, lorsqu'elles statuent sur ces contentieux.

(C.proc.civ. art. 62 mod. par D. n° 2011-1202, 28 sept. 2011, art. 2

Circ. min. CIV 04-11, 30 septembre 2011)

➤ L'employeur doit justifier les disparités salariales hommes/femmes

La Cour de Cassation le rappelle encore une fois : les différences de rémunérations entre un homme et une femme sur un même poste doivent être justifiées par des éléments objectifs. A défaut, les juges reconnaissent la discrimination.

(Cass. Soc. 28 septembre 2011 n° 09-70.689)

➤ Le Contrat de sécurisation professionnelle est agréé

La convention du 19 juillet 2011 sur le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) est enfin agréée par arrêté en date du 6 octobre 2011 (JO du 21 octobre).

➤ Représentant syndical au CE : le syndicat doit avoir au moins deux élus au jour des élections

La Cour de Cassation pose en effet pour principe que "c'est à la date des dernières élections que s'apprécient les conditions d'ouverture du droit pour un syndicat de désigner un représentant au comité d'entreprise".

Par conséquent, dès lors qu'un syndicat a obtenu deux élus au comité lors des dernières élections, il peut désigner un représentant syndical au comité. Peu importe, par la suite, que ces élus quittent l'entreprise, soient licenciés ou démissionnent de leur mandat. Le syndicat conserve le droit de se faire représenter au comité tant que n'ont pas eu lieu de nouvelles élections.

(Cass. soc. 28 septembre 2011, n° 10-28.406
- FEC FO Section Commerce/Office dépôt)



JOURNÉE SYNDICALISATION DES CADRES LA COMMUNICATION AU SERVICE DE L'ADHÉSION

La syndicalisation des salariés en général et des cadres en particulier est un enjeu majeur pour notre organisation. Elle nous invite à la fois à tenir compte des évolutions à l'œuvre dans le monde du travail, du poids grandissant des cadres et ingénieurs dans les entreprises et les administrations.

Mais cela est sans compter la nécessité de traduire leurs préoccupations individuelles et collectives en revendications syndicales. Aussi dans cette perspective, la communication et l'information auprès de ces salariés est stratégique, et appelle une meilleure reconnaissance de leur rôle et de leur place dans l'économie.

C'est dans cette perspective, tenant compte des enjeux de la représentativité, que FO-Cadres a organisé, le 31 mai 2011, à la Confédération, une journée de sensibilisation à la syndicalisation des cadres.

Plus de 130 délégués syndicaux ont ainsi participé à cette manifestation au cours de laquelle plusieurs intervenants ont apporté leur éclairage sur les différents aspects de l'univers professionnel des cadres (économique, sociologique et juridique).

Une journée qui a permis également d'aborder la question essentielle de l'articulation entre communication et action syndicale. Une journée enfin qui fut l'occasion pour FO-Cadres de présenter l'ensemble de ses nouveaux outils d'aide à la syndicalisation.

Cette première journée sera suivie de la mise en œuvre de groupes de travail axés sur des problématiques de terrain et facilitant ainsi les échanges de pratiques entre élus FO. Une démarche dont l'efficacité opérationnelle dépendra étroitement de sa déclinaison au plus près des lieux de travail et ce, en collaboration avec l'ensemble des fédérations et unions départementales.

Aussi, dans "La Lettre FO-Cadres N°45", vous retrouverez des extraits de chaque intervention. L'intégralité des débats a fait l'objet d'actes disponibles auprès de FO-Cadres.

Enquête : "La défense des intérêts des cadres : le rôle joué par les syndicats"

Eric PERES, Secrétaire général de FO-Cadres a présenté les premiers résultats d'une enquête réalisée en partenariat avec l'APEC sur la perception par les cadres du rôle des syndicats.

600 cadres en emploi ont été interrogés sur leur rapport aux pratiques revendicatives et aux syndicats.

Cette enquête se fixait pour objectifs de connaître l'opinion des cadres sur les missions des syndicats, d'identifier leurs relations aux organisations syndicales actuelles et la place que doivent jouer les syndicats selon eux.

Près de deux cadres sur trois (63 %) ne font pas confiance aux syndicats pour les défendre en cas de difficultés. Ainsi, les cadres privilégieraient les démarches individuelles ou des actions collectives non syndicales en cas de licenciement collectif.

Si le rôle concret des syndicats en cas de difficultés est peu reconnu, le syndicalisme en tant que tel est jugé utile. En les qualifiant à la fois d'utiles et de contestataires, les cadres reconnaissent aux syndicats, quels qu'ils soient, une fonction régulatrice dans les relations sociales.

La plupart des cadres indiquent qu'ils n'ont pas de réels contacts avec des syndicats.

Ainsi, plus qu'un "désamour" envers les syndicats, on observe plutôt une méconnaissance, sans doute liée à un a priori négatif. En effet, aucun syndicat n'est jugé majoritairement de façon positive par les cadres, mais c'est surtout la part importante des "sans-opinions" qui est significative. Par ailleurs, interrogés sur le syndicat dont ils se sentiraient a priori les plus proches, la moitié des cadres répondent "aucun".

Dans leur grande majorité, les cadres jugent utile l'existence de syndicats spécifiques aux cadres.

Interrogés de façon libre sur les raisons de cette utilité, les cadres répondent en premier lieu que les cadres ne sont pas des salariés comme les autres : "Les cadres rencontrent souvent, au sein de l'entreprise, des problèmes bien spécifiques. La rivalité cadres/employés existe bien ! Il faut un syndicat qui comprenne ces difficultés et puisse agir en toute impartialité." ; "Parce que les conditions de travail, le contenu du contrat de travail et des postes différent : responsabilités, engagement, stress, heures, cotisations..."

Les cadres ajoutent que les syndicats traditionnels ne comprennent pas toujours cette place singulière des cadres, ce qui légitime l'existence de syndicats spécifiques : "La situation d'un cadre est différente d'un salarié, il ne peut être défendu comme un salarié et souvent malheureusement les syndicats de salariés positionnent les cadres du côté des patrons." ; "Car les cadres ne sont pas considérés par les syndicats "classiques", ils doivent donc être représentés par un syndicat dédié."

82 % des cadres non syndiqués interrogés n'ont pas cependant l'intention de se syndiquer. Ils sont 12 % à vouloir se syndiquer à une date indéterminée et seulement 6 % à vouloir se syndiquer prochainement.

Les cadres jugent qu'ils pourraient avoir intérêt à se syndiquer pour deux principales raisons :

- ➔ d'une part, ils disent "rencontrer les mêmes problèmes que les autres salariés" ;
- ➔ d'autre part, les syndicats "pourraient mieux relayer les problèmes spécifiques des cadres".

La position spécifique des cadres dans l'entreprise se retrouve ici : à la fois salariés comme les autres et catégorie singulière.



Source : Apec, 2009

Extraits de "La lettre FO-Cadres n°145
(Téléchargeable sur le site www.fo-cadres.fr)

Communiqué de presse

Accord APEC (Association pour l'Emploi des Cadres) La deuxième étape est en marche

L'accord national interprofessionnel relatif aux missions de l'Apec, signé le 12 juillet 2011 par l'ensemble des organisations syndicales (salariés et employeurs), résultat d'un long processus de négociation, poursuit son chemin conformément aux souhaits des signataires.

Pour FO-Cadres, cet accord est une première réponse essentielle pour inscrire l'association paritaire dans la durée, renforcer la sécurisation des parcours professionnels des cadres et conforter l'ensemble de ses nouvelles missions en direction notamment des jeunes diplômés.

Comme cela est prévu dans l'accord, cette première étape doit s'accompagner d'un deuxième temps fort, celui de la rédaction du nouveau mandat de service public. Un point indispensable pour permettre d'intégrer les nouvelles missions définies par les partenaires sociaux et de sécuriser l'utilisation de la cotisation au regard des contraintes européennes.

Sur ce point, FO-Cadres se félicite de la réponse immédiate et positive du ministre du travail, Xavier Bertrand, pour parvenir avant la fin de l'année et avec les partenaires sociaux siégeant à l'Apec, l'IGAS et la DGEFP, à l'élaboration du nouveau mandat de service public. FO-Cadres a, d'ores et déjà, pris date pour une première audition avec l'IGAS le 10 novembre prochain.

Paris, le 3 novembre 2011

COMMUNICATION SYNDICALE : LES OUTILS FO-CADRES

Dépliant Faites respecter vos droits

L'action syndicale est le plus sûr moyen de défendre les droits et les intérêts des cadres.

Un espace est prévu pour apposer le cachet du syndicat.

Dépliant égalité hommes-femme

Les inégalités hommes femmes sont traitées de manière globale en abordant à la fois les difficultés pour accéder à des postes à responsabilités, ainsi que la difficulté de concilier vie privée et professionnelle pour les femmes cadres ayant des enfants.

Dépliant stagiaires

Le dossier des stages en entreprises a été confié à FO-Cadres par la Confédération en 2007.

Objectif : œuvrer pour la création d'un véritable statut juridique des stagiaires. Nous avons obtenu la gratification des stages dès deux mois. Il est donc important de communiquer sur cette avancée obtenue par FO auprès des jeunes générations.

Les nouvelles affiches

Les outils à usage des élus FO

Argumentaire syndical chartes éthiques.

D'autres argumentaires sur des thèmes tels que la représentativité seront prochainement disponibles sur le site www.fo-cadres.fr

Collection Point Cadre

Cette revue reprend des études réalisées par des chercheurs en collaboration avec FO-Cadres. Elle est un outil d'expertise précieux pour comprendre l'univers professionnel des cadres.

Les bulletins mensuels Juris'Infos et Cadr'Infos

Les bulletins d'information abordent des points essentiels de l'univers professionnel et juridique des cadres.

Format court à afficher dans les panneaux syndicaux.

La Lettre trimestrielle FO-Cadres

Dossiers d'actualité : informations pratiques, analyse de l'actualité sociale, revendications de FO-Cadres.

Le guide juridique du salarié cadre

La publication qui répond le plus au besoin d'information et d'expertise des cadres.

Toutes les spécificités des cadres y sont abordées : clauses contractuelles, période d'essai, procédure de licenciement, retraite des cadres, etc.

Tous les outils FO-Cadres sont
téléchargeables sur le site

www.fo-cadres.fr

Pour en savoir plus, nous contacter par mail :

secretariat@fo-cadres.fr



Christophe LEPIN
Directeur de Mission



Jean-Luc SCEMAMA
Président

LE CLIMAT ECONOMIQUE ET SOCIAL EN CHIFFRES

Toute l'information utile pour mettre en perspective les résultats des entreprises avec l'économie en France. Nous vous proposons quelques chiffres clés à retenir :

+ 0,0 %

Au deuxième trimestre 2011, la stabilité du PIB en volume est confirmée, après un premier trimestre dynamique (+0,9 %). Les dépenses de consommation des ménages reculent (-0,7 %, après +0,4 %) tandis que l'investissement croît à un rythme moins soutenu (+0,6 %, après +1,2 %). La contribution du solde commercial à la croissance est positive au deuxième trimestre (+0,3 point, après -0,5 point). Les variations de stocks des entreprises ne contribuent pas à la variation du PIB, après avoir contribué pour +0,8 point au trimestre précédent. *Source : INSEE (octobre 2011)*

97 points

L'indicateur du climat des affaires en France, calculé à partir des réponses des chefs d'entreprise des principaux secteurs d'activité, se détériore très sensiblement en septembre. Il perd 8 points de juillet à septembre et se situe à 97 points, soit à un niveau inférieur à sa moyenne de longue période (100). Le climat conjoncturel se dégrade dans tous les secteurs à l'exception du bâtiment : les indicateurs synthétiques du climat des affaires baissent de 6 points dans l'industrie et dans le commerce de gros depuis juillet, celui du commerce de détail baisse de 10 points et celui des services de 8 points. *Source : INSEE (octobre 2011)*

9,2 %

En moyenne, au deuxième trimestre 2011, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 9,6 % de la population active en France (y compris Dom). Pour la France métropolitaine, le taux de chômage s'établit à 9,1 %, soit 2,6 millions de personnes. Il est en légère baisse par rapport au premier trimestre 2011 (-0,1 point). Plus généralement en France métropolitaine, 3,3 millions de personnes ne travaillent pas mais souhaitent travailler, qu'elles soient ou non disponibles dans les deux semaines pour travailler et qu'elles recherchent ou non un emploi. *Source : INSEE (octobre 2011)*

+ 9,8 %

L'emploi intérimaire, en forte augmentation depuis le deuxième trimestre 2009, avec un pic de croissance au premier trimestre 2010 suivi d'une décélération progressive depuis, s'est stabilisé au deuxième trimestre 2011. En un an, 53 700 postes d'intérimaires ont été créés (soit +9,7 %). A la différence du trimestre précédent, l'emploi intérimaire diminue dans l'industrie (-0,7 %, soit -2 000 postes) et stagne dans la construction (-0,1 %, soit -100 postes). Il augmente dans le tertiaire (+1,2 %, soit +2 500 postes). Au cours du deuxième trimestre 2011, le volume de travail temporaire en équivalent-emplois à temps plein a augmenté de 0,2 %. Le nombre de contrats conclus s'est accru de 1,9 %. La durée moyenne des missions a augmenté de 1,6 %. *Source : Dares (septembre 2011)*

- 3,1 %

En septembre, la baisse des prix en devises des matières premières industrielles s'est poursuivie (-3,1 %, après -3,0 %). Les prix des matières premières minérales ont encore enregistré une baisse (-4,2 %, après -3,1 %). En effet, les cours des métaux non ferreux ont décliné autant qu'en août (-5,6 %), notamment ceux du cuivre (-8,0 %), du nickel (-7,7 %) et du zinc (-5,5 %). Les cours des métaux précieux se sont également repliés (-2,7 %, après +7,4 %), principalement ceux du palladium (-7,6 %), de l'argent (-5,3 %) et du platine (-3,1 %). *Source : INSEE (octobre 2011)*

42 Mds €

Le montant des dividendes versés par les sociétés du CAC 40 s'élevaient en 2007 à 39 Mds €. Ils devraient ressortir à 42 Mds € en 2011, soit +5 % (vs 2010). C'est la prévision de PrimeView qui table sur 45 Mds € pour 2012. *Source : Capital (octobre 2011)*

74 %

Les ruptures conventionnelles sont plus nombreuses dans les petites entreprises. Ainsi, au second semestre 2010, 74 % des ruptures à l'amiable ont été signées dans des établissements de moins de 50 salariés (et 38 % dans des établissements de moins de 10 salariés), alors que ceux-ci représentent environ la moitié de l'emploi total. La part des ruptures conventionnelles dans les fins de contrat s'accroît avec l'âge des salariés pour atteindre 23 % pour les salariés âgés de 58 ou 59 ans, au détriment d'autres modes de rupture comme les licenciements économiques. *Source : Les Echos (septembre 2011)*

200 € - 700 €

Les entreprises pourraient se révéler moins généreuses que ne le laissait entendre le gouvernement qui anticipait cet été un quart des salariés du privé concernés, soit 4 millions de personnes, et un montant moyen de 700 euros. « Aucune entreprise n'envisage le versement de 1.000 euros promis par le ministère du Budget », expliquait fin septembre, Sylvain Niel, Président du cercle des DRH, après un sondage auprès d'une quarantaine de DRH. « Le montant varie de 250 à 700 euros », selon lui. *Source : Les Echos (octobre 2011)*



LE LOGEMENT DES JEUNES

Le constat

Le logement des jeunes est un des thèmes de revendication de l'AFOC. L'AFOC s'est engagée avec conviction pour lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment celles qui touchent les jeunes.

En effet, une politique du logement ambitieuse et réaliste ne peut se réduire à des enjeux catégoriels. La crise du logement que traverse notre société depuis plusieurs années et que l'AFOC n'a eu de cesse de dénoncer, n'a, toutefois, pas le même impact sur l'ensemble des ménages.

L'AFOC considère que les jeunes ne sont pas une catégorie spécifique. Néanmoins, leur décohabitation est rendue très difficile dans un contexte de pénurie de logements à loyers abordables.

De plus, cette difficulté est aggravée par la précarité de l'emploi qui touche une large part de cette population. Dans les zones de marché tendu, la disparition du parc privé à bas loyer, ajoutée au parc inconfortable dont les loyers sont loin d'être accessibles, ne permettent plus la décohabitation des ménages dans des conditions favorables à l'insertion sociale et professionnelle. Le parc social, dont l'une des fonctions premières est bien l'accueil de nouveaux ménages, ne peut plus répondre à la demande. De plus, les jeunes ne sont généralement pas prioritaires dans l'accès au logement social.

En phase d'entrée dans la vie active et de prise d'autonomie vis-à-vis de la sphère familiale, les jeunes sont souvent confrontés à des difficultés d'accès au logement. Les freins à l'autonomie résidentielle des jeunes se sont accrues ces dernières années par une entrée plus difficile sur le marché de l'emploi et un accès au logement requérant de sérieuses garanties et une vision d'avenir plutôt instable à moyen terme. Les jeunes sont soumis à une forte contradiction entre le monde de l'emploi marqué par la mobilité et la flexibilité et un marché du logement rigide et exigeant.

Les mobilités choisies ou contraintes (emploi, formation, budget etc.) qui caractérisent les parcours des jeunes, les conduisent à devoir changer régulièrement de logement : près de la moitié des jeunes âgés de moins de 25 ans doivent changer de logement tous les ans.

Les situations des jeunes ne recouvrent pas la même réalité pour les apprentis, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les salariés en emploi précaire que pour les salariés en contrat CDI ou les agents de la fonction publique ou ceux disposant d'un soutien familial. Les jeunes se situent dans une période de vie faite de transitions sur le plan familial et professionnel (un jeune décohabitant de chez ses parents mobiliserait près de 50 % de ses ressources pour se loger).



Dans un contexte de crise du logement, les jeunes font partie des premiers exposés à la raréfaction de l'offre de logements abordables (en 1989, 24 % des locataires du parc de logements sociaux avaient moins de 30 ans. En 2008, seulement 11 % des locataires du parc de logements sociaux avaient moins de 30 ans).

Pour la France qui est un des plus grands pays industrialisés avec plus de 8 millions de personnes mal-logées, plus de 7 millions de personnes pauvres, 3,5 millions de personnes en précarité énergétique, 1 million de surendettés, la question du logement est devenue, la première source de préoccupation majeure pour les citoyens.

Le problème de fond reste bien évidemment le déséquilibre entre l'offre et la demande en logement social.

Les propositions du Conseil Social (Rapport 2010)

En 2010, le Conseil Social de l'USH dont l'AFOC est membre, a émis un rapport avec des propositions suivantes pour améliorer le logement des jeunes :

- 1) **Amélioration des politiques du logement**
 - Produire une offre suffisante et diversifiée de logements locatifs sociaux abordables.
 - Réactualiser les barèmes des aides à la personne.
 - Mettre en place dans le parc locatif social un système de Garantie des Risques Locatifs pour tous (GRL).
 - Favoriser une répartition équitable du logement social sur l'ensemble des territoires.
- 2) **Ancrage territorial du problème du logement des jeunes**
 - Intégrer systématiquement la question du logement des jeunes dans les politiques locales de l'habitat.
 - Mettre en place, dans chaque département, les plans départementaux pour le logement des jeunes.
 - Soutenir ou mettre en place des dispositifs visant à informer les jeunes, les orienter, les aider dans leur recherche.
 - Mettre en place des plans de cohésion sociale territoriaux.
- 3) **Une offre de logements adaptés aux besoins particuliers des jeunes**
 - Développer une offre de logements de petite taille, abordables et bien localisés.
 - Mixer les populations des résidences pour les jeunes (étudiants, travailleurs...) dans les parcs de logements publics et privés.
 - Amplifier l'offre existante par le déclassement de logements intermédiaires en logements très sociaux sur les contingents des Préfets et de l'Action logement dans les zones de marché très tendu.
 - Utiliser les logements disponibles dans le parc existant selon le principe de l'intermédiation.
- 4) **Développer de nouvelles formules locatives pour l'accueil des populations jeunes**
 - Développer la location directe en meublé pour les jeunes.
 - Développer la colocation dans le parc social.
 - Renforcer les dispositifs d'intermédiation locative.
 - Encourager la mise en œuvre des conventions d'occupation temporaire prévues par l'article 10 de la loi du 25 mars 2009, dite loi Boutin.

L'ANI accord national interprofessionnel : ce que FO et deux autres syndicats ont obtenu

L'engagement des partenaires sociaux en faveur du logement des jeunes s'est concrétisé le 29 avril 2011, par un accord national interprofessionnel (ANI) sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi.

Cet accord signé par la majorité des partenaires sociaux dont FO, a pour ambition de mobiliser la participation des employeurs à l'effort de construction pour aider les jeunes à trouver un logement adapté à leurs besoins.



Ce qu'il en ressort :

- ↳ La construction de 15 000 logements de petites surfaces par an, dès 2012 et pendant 3 ans, à destination des jeunes, en mobilisant une partie des fonds d'Action Logement (ex 1% Logement). L'accord prévoit également que s'engage dès 2011, un chantier de réhabilitation des résidences hôtelières à vocation sociale.
- ↳ L'augmentation de 30 % en trois ans des logements existants attribués aux jeunes afin que 35 000 jeunes soient logés par an par Action Logement en 2014 (au lieu de 27 000 en 2009).
- ↳ L'affectation de 10 000 logements du parc social, par an, à la colocation dont 30 000 jeunes bénéficieront. Action Logement devra inciter les bailleurs sociaux à pratiquer davantage la colocation, via un fonds de garantie couvrant 2 mois de loyer d'inoccupation en cas de départ précipité du locataire.
- ↳ Développer et simplifier la Garantie des Risques Locatifs (GRL)* d'ici au 30 septembre 2011, pour permettre aux jeunes d'être réellement bénéficiaires.
- ↳ Faciliter l'accès des jeunes aux aides et services complémentaires proposés par Action logement.
- ↳ Le développement des aides sociales complémentaires via le recours à la Caisse d'allocations familiales (CAF), aux fonds sociaux des régimes de retraite AGIRC et ARCCO, et aux organismes de prévoyance.
- ↳ La mise en ligne d'un portail d'information sur le logement des jeunes avant la fin du premier trimestre 2012.
- ↳ Le lancement d'une grande enquête avec les organisations interprofessionnelles territoriales d'employeurs et les unions territoriales des syndicats de salariés, afin d'identifier les besoins les plus urgents en matière de logement des jeunes concernés.
- ↳ Cet accord est un bel enjeu, il devrait permettre à l'Action logement de concevoir une offre simple et efficace au profit des jeunes. En effet, le logement est un des éléments constitutifs de l'accès à l'emploi des jeunes.
- ↳ Pour autant, malgré les engagements pris par les partenaires sociaux, l'Etat a tout de même décidé d'opérer, quelques mois après la signature de l'accord, une ponction de 3,250 milliards d'euros pour financer la rénovation urbaine. Cette décision risque de priver l'Action Logement des moyens de son engagement et de l'accomplissement de sa mission d'intérêt général. Cependant, son engagement en faveur des jeunes reste entier.

* Qu'est-ce que la GRL ?

La garantie universelle des risques locatifs ou GRL est une assurance privée dont le risque est garanti par Action Logement et l'Etat. Il bénéficie d'un financement tripartite : Action

Logement, Etat, Bailleurs.

Ce dispositif permet de couvrir les impayés de loyer, la remise en état du logement en cas de détérioration par le locataire et la prise en charge des frais de contentieux juridique.

Il permet aux personnes qui peuvent payer un loyer mais qui ne présentent pas les garanties exigées par les propriétaires ce sont souvent les jeunes d'accéder tout de même à la location.

Par la sécurisation des revenus locatifs, la GRL vise à rassurer les bailleurs et ainsi les incite à louer leurs biens immobiliers à des ménages qui ne présentent pas toutes les garanties de solvabilité ou de caution.

Traduction concrète sur le terrain par les militants AFOC

Les études préalables à l'élaboration des documents de programmation prennent souvent insuffisamment en compte les besoins en logement des différentes situations des jeunes.

C'est pour cela qu'il faut s'assurer qu'un Plan Départemental pour le Logement des Jeunes (PDLJ) ou un Programme Local de l'Habitat (PLH) par exemple, a été mis en place dans votre département ou région.

Propositions :

- ↳ Interpeller le bailleur afin de s'assurer de la part de logements consacrée aux jeunes dans son patrimoine en faisant une demande écrite de l'AFOC afin que les questions soient mises à l'ordre du jour des CCL et des CA...
- ↳ Demander le Plan Stratégique Patrimonial (PSP) qui est un état des lieux du patrimoine. C'est un document de synthèse qui permet de qualifier l'ensemble des résidences (état technique, attractivité, potentiel du marché...), qui projette leur évolution à 5 ou 10 ans (réhabilitation, démolition, vente...) et identifie les enjeux économiques de chacune des actions prévues. Outil d'analyse, de réflexion et de management de l'organisme, il donne une vision stratégique et prospective, à moyen et long terme, de la gestion du patrimoine immobilier.
- ↳ Voir quelle est la place donnée au logement des jeunes dans ces PSP (taille des logements, mesures spécifiques, etc.)
- ↳ Militer pour la refonte du mode d'attribution des aides au logement en demandant :
 - ↳ la suppression du mois de carence des aides au logement,
 - ↳ la revalorisation du montant des aides au logement,
 - ↳ l'amélioration du mode de solvabilisation des jeunes entrant dans la vie active (intérimaires, CDD, etc.) en prenant en compte, pour l'évaluation des ressources nécessaires au calcul de l'aide au logement des jeunes, les revenus provenant de ces contrats de travail sur une période de 6 mois minimum.
- ↳ Militer pour qu'au sein d'un document d'élaboration et de programmation des politiques publiques territoriales existants, soient quantifiés et qualifiés de manière plus systématique les besoins en logement des jeunes par une analyse partagée de l'ensemble des acteurs du logement, de la jeunesse (institutionnels, associatifs, du secteur de l'emploi, de la formation, etc.) et des partenaires sociaux, puis que soient mobilisés les financements nécessaires pour répondre aux besoins identifiés, à partir de l'élaboration de schémas territoriaux pour le logement des jeunes, articulés avec les programmes locaux de l'habitat et intégrant le logement étudiant.

Le logement social constitue un enjeu collectif, en matière de cohésion sociale, de vivre ensemble au regard d'un objectif de lutte contre toutes les formes de discrimination et de relégation. Nous avons le droit d'avoir un débat, des explications, même si cela perturbe l'approche élitiste de certains insatiables, de certains lobbying.

Ne les laissons pas dicter leur loi. Il appartient désormais à chaque militant de l'AFOC, de relayer ces demandes auprès des bailleurs et de ses différents interlocuteurs.

DÉPENDANCE

LA DIGNITE DES PERSONNES ÂGÉES EST EN JEU!

Selon le Premier Ministre, les décisions sur le dossier de la dépendance sont renvoyées à l'année prochaine.

Même si on n'en connaît pas encore le détail, Force Ouvrière s'inquiète des projets en cours concernant l'aide à l'autonomie des personnes âgées.

QU'APPELLE-T-ON DÉPENDANCE?

En avançant en âge, on devient moins autonome. Il est nécessaire d'avoir des aides pour les actes quotidiens de la vie : se lever, faire ses courses, etc. Cela peut aussi conduire à l'entrée dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

MAIS CELA A UN COÛT!

Que les personnes soient hébergées à domicile ou en EHPAD, cela coûte cher. Bien sûr, il existe une aide: l'aide personnalisée à l'autonomie (APA). Or, ceux d'entre nous qui ont besoin d'une aide ou dont un parent est dans cette situation le savent: l'APA ne suffit pas ! Il faut ajouter une moyenne de 600, 700 euros à domicile, 1 500, 2 000 euros en EHPAD!

POUR FO, LA DIGNITÉ DES PERSONNES ÂGÉES NE SE MARCHANDE PAS !

Qu'elles choisissent de rester à domicile ou d'être admises dans un établissement, les personnes âgées doivent être aidées selon leurs besoins!

- ✓ Ce qui reste à charge des personnes âgées est trop lourd : il faut une hausse des aides et la prise en compte de toutes les dépenses.
- ✓ Il faut que les critères d'attribution de l'APA soient les mêmes dans tous les départements et ne dépendent pas des moyens du conseil général !
- ✓ Il faut plus de places dans les établissements pour personnes âgées et un renforcement du taux d'encadrement des personnes résidentes.
- ✓ Enfin, l'entourage des personnes dépendantes a une charge de travail trop importante en cas d'hébergement à domicile.

COMMENT AMÉLIORER LE SYSTÈME ?

Force Ouvrière estime qu'il faut renforcer le rôle de la sécurité sociale qui finance déjà la plus grande partie des dépenses. La dépendance, c'est le plus souvent lié à des problèmes de santé... seule la sécurité sociale peut y répondre!

Pour FO, il faut:

- élargir la prise en charge par l'assurance-maladie des actes des professionnels intervenant à domicile, ce qui suppose des salariés qualifiés, formés et rémunérés comme tels;
- renforcer le financement de l'APA;
- aider l'entourage des personnes dépendantes par des aménagements d'horaires s'ils sont salariés, par la création de structures de répit et par un suivi médical et psychologique;
- mieux couvrir les frais d'hébergement par les aides au logement;
- prévenir la perte d'autonomie par des actions d'information et de formation des aidants familiaux et de coordination avec les professions de santé.

COMMENT FINANCER L'AMÉLIORATION DE L'AIDE À L'AUTONOMIE?

Pour FO, l'assurance-maladie est une protection universelle: tout le monde y a droit. La cotisation d'assurance-maladie peut financer la dépendance dans la mesure où elle concerne tout le monde: actifs, retraités, employeurs et tous les régimes: salariés, artisans, commerçants, agricoles. Une faible augmentation de la cotisation assurance-maladie et, pour les revenus non-salariaux, un recours à l'impôt, est la voie à suivre pour Force Ouvrière.

FO récusé les hypothèses de financements par les seuls salariés et retraités.

- ✓ Non à la récupération sur succession!
- ✓ Non à l'assurance privée obligatoire!
- ✓ Non à la hausse de la CSG retraités de 6,6% à 7,5% qui ponctionnerait nos retraites d'un montant de 1,7 milliard d'euros!
- ✓ Non à une nouvelle «journée de solidarité» qui reposerait uniquement sur les salariés!

**AVEC FO, SOYEZ VIGILANTS. INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE
L'UNION DÉPARTEMENTALE DES RETRAITÉS
FORCE OUVRIÈRE**



GROUPE RETRAITÉS FEC

28 Rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

☎ : 01 48 01 91 91 – 📠 : 01 48 01 91 92

Site : www.fecfo.fr

E-mail: fecfo@force-ouvriere.fr

